



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI DE TIZI-
OUZOU FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION



mémoire de fin de cycle

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences
financières et comptabilité Option : Finance et assurance.*

Thème :

*Les stratégies de développement de l'assurance agricole
et conditions d'émergence d'une culture assurantielle
chez les éleveurs de bovins
Cas de la CRMA Tizi-Ouzou*

Réalisé par :

BELAID LYNA

BOUCHAREB KHELOUDJA

Encadré par :

Mr.KABENE AHMED

Devant le jury composé de :

Président : Dr CHENANE Arezki (MCA)

Rapporteur : Dr KABENE Ahmed (MCB)

Examineur: Dr BERBAR Mouloud(MCB)

Examineur: Dr ABRIKA-SMADI Amina (MCB)

Promotion 2020/2021

Remerciement

Nous remercions Dieu le tout puissant, pour nous avoir donné santé physique et moral afin de réaliser ce modeste travail.

*Nous remercions aussi notre promoteur **Mr. KABENE AHMED***

Pour sa contribution à la réalisation de ce travail.

*Pour son aide, ses conseils et son suivi durant tout son suivi
le processus de ce travail.*

*Nous adressons ensuite nos profonds remerciements à notre encadreur **Mr. IBRAHIM Samir**, ainsi que tout le personnel de la CRMA de Tizi-Ouzou, qui nous ont aidé et soutenu durant notre stage pratique.*

Nous manifestons également notre plus grande reconnaissance aux membres du jury d'avoir accepté de lire et d'examiner ce travail.

Ensuite nos vifs remerciements à tous nos amis pour leurs encouragements, et tous nos camarades de la promotion Finance et Assurance.

Enfin, un grand merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration et à la réalisation de ce travail.

Dédicace

Je dédie ce travail à mes très chers parents. A ma mère, un grand merci pour ton immense amour, ta grande tendresse, ta compréhension et ton dévouement et à mon père, mon pilier Je te remercie pour tes conseils et tes encouragements, qui ont contribué pleinement à ma réussite dans mes études et dans la vie de tous les jours.

A mon frère, mes sœurs et leurs enfants pour leur grand soutien durant tous mon cursus universitaire.

A ma chère amie KHELOUDJA, mon soutien moral, source de joie et de bonheur. Je n'oublierai jamais les merveilleux moments passés ensemble et je vous souhaite un meilleur avenir.

*A mon cher AMINE, pour son appui et son
Encouragement*

Pour terminer, j'adresse un grand merci à mes amies et à tous ceux qui m'ont aidé de près ou de Loin, durant la rédaction de ce mémoire.

LYNA

*D*édicace

Je dédie ce travail

A mes deux raisons de vie maman et papa pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études,

A mes chères tantes Saada et Lynda pour tous leurs énormes conseils

A ma chère sœur Mounia pour ses encouragements permanents, et son soutien moral,

A mes chers frères Belaid, Ideris, pour leur appui et leur encouragement,

A ma meilleure cousine Massilia qui a toujours été à mes côtés

A ma meilleure amie Lyna pour tous ces conseils et son amour

*A ces personnes qui me sont chers : Mouhend, Zahia, Celia
Et ma petite Alicia*

Sans oublier un grand merci pour MR OUSSAID AZIZ notre professeur et prometteur en 3^e Année licence

*Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant allégués, et le fruit de votre soutien infailible,
Merci d'être toujours là pour moi*

KHELOUDJA

Liste des abréviations

Abbréviation	Signification
UE	Union européenne
PPP	Partenariats publics-privés
BL	Bureaux Locaux.
CL	Caisse locale
CR	Caisse régionale
CN	Caisse nationale
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CRMA	Caisse Régionale de Mutualité Agricole.
C.C.M.S.A	Caisse centrale de mutualiste centrale
C.M.A.R	Caisse mutuelle agricole
C.C.R.M.A	Caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
RA	Risques agricoles
DSA	Direction de service agricole
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats

Sommaire

Introduction générale

Chapitre 1 : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Section 1 : Bref historique et cadre conceptuel de l'assurance agricole

Section 2 : Contraintes et rôle de l'assurance agricole

Section 3 : La culture assurancielle bovine

Chapitre 2 : Les stratégies de développement de la culture assurancielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Section 1 : Axe méthodologique de la partie pratique au sein de la CRMA

Section 2 : La CRMA : Missions et stratégies

Section 3 : Caractérisation de Tizi-Ouzou

Section 4 : L'analyse SWOT de la CRMA (forces, faiblesses, menaces et opportunités)

Conclusion générale

Introduction générale

Introduction générale :

L'agriculture a été inventé au néolithique par l'homme, c'est une activité économique stratégique pour l'Algérie, si l'on compare à d'autres secteurs de l'économie, l'agriculture présente certaines spécificités, elle est exposée à des risques d'exploitations particulières concernant les cultures engendrées essentiellement, par les aléas climatiques et les catastrophes naturelles sans négliger bien sûr les maladies qui peuvent aussi nuire considérablement à la production et, par conséquent, au revenu et au bien-être des agriculteurs¹.

c'est un secteur qui travaille au rythme des saisons par conséquence soumit aux alertes climatiques (un coup de grêle ou gel peut réduire la production). Quand on veut parler de l'agriculture deux grandes catégories qui sont en question notamment le végétal et l'animal qui sont les plus victimes des risques et imprévus comme citant le grand incendie qui a récemment touché la Kabylie le 11/08/2021 et qui a été une cause d'une forte destruction au monde agricole dont le bovin a été parmi les plus touché.

Si on fait l'analyse sur l'organisation d'un troupeau, le risque de la manipulation des bêtes qui viennent par manque de conscience des éleveurs. Une seule idée se met en question qui est bien : 'mieux vaut s'assurer qu'être en déficit ou risquer ses revenus et récoltes' ?

C'est pour cet effet que depuis l'origine les entreprises ou compagnies d'assurances agricoles vendent de très nombreuses garanties qui s'adressent aussi bien aux particuliers et professionnels qu'aux entreprises. La particularité de celles-ci c'est qu'elles permettent aux agriculteurs ou éleveurs d'affronter leurs activités avec plus de confiance, oser entreprendre et mener leurs projets l'esprit plus libre, en autre, limiter les aléas qui peuvent affecter les biens agricole.

Parlant de l'assurance l'idée de s'assurer remonte à l'antiquité ou elle a connu sa première forme dès 1400 avant Jésus-Christ. Etant donné que ce secteur est l'une des bases essentielles dans l'économie nationale ou cette dernière est une économie de marché, il est susceptible que l'état lui accorde autant d'importance en l'entourant de garanties et de lois afin de protéger et d'encourager la population à s'assurer, ainsi les fonds collectés seront

¹ Saib Ghenima, Saidani Thinhinane « les contraintes à l'évaluation et la gestion des risques en assurances agricoles Cas de la CRMA de TIZI OUZOU » Mémoire de master Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2018, p7.

injectés dans les marchés d'investissement et de placement financiers. Dont la branche agricole est la plus dynamique².

À ce propos, ce travail de recherche porte sur la notion d'assurance, son mécanisme en générale et le volet agricole en particulier en se focalisant sur le bovin.

Il ambitionne à apporter des éléments de recherche à la question principale suivante :
quelles sont les stratégies de développement de l'assurance agricole et les conditions d'émergence d'une structure assurancielle chez les éleveurs de bovin ?

De cette problématique déclinent les questions subsidiaires suivantes:

-Comment est-elle née l'assurance ?

-c'est quoi l'assurance agricole?

-Quel est le rôle et finalité des assurances agricole ?

-pourquoi l'émergence de l'assurance bovine ?

-quelles sont les stratégies menées par la CRMA pour le développement de l'assurance agricole ?

-pourquoi les éleveurs n'assurent pas leurs bovins ?

Hypothèse 1 : Parmi les stratégies que mènent les assurances agricoles en particulier la caisse

Régionale de mutualité agricole la suspensions est la fidélisation des clients.

- Hypothèse 2 : la majorité des éleveurs n'optent pas à assurer leurs bovin et ceci dû à de facteurs tel que l'absence de la culture assurantielle bovine dont l'émergence de cette dernière.

² Aoudia Karima, Kebir Samia « évaluation de la sinistralité automobile en Algérie cas de l'agence CAAR 205 de Tizi-Ouzou » Mémoire de master Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2020, p2.

INTRODUCTION GENERALE

Afin de bien mener ces études et reprendre aux questions posées précédemment, la démarche méthodologique s'est appuyée sur :

-Pour les aspects théoriques nous avons procédé à la recherche documentaire (consultation des ouvrages, document officiels, mémoires).

-Concernant le cadre d'analyse nous avons utilisé des documents et information recueillies auprès de la CRMA et son rapport d'activités.

Nous avons structuré la démarche en deux chapitres principaux :

Le premier chapitre sera consacré aux : pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine.

Le deuxième chapitre est réservé pour : les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie cas de la CRMA TIZI OUZOU.

Enfin nous terminons ce travail par un cas pratique sur l'analyse de l'assurance agricole et bovine au Sien d'une compagnie d'assurance agricole (CRMA TIZI OUZOU).

On a opté pour le choix de ce sujet précisément tenant compte des informations statistiques qui précisent que Le secteur agricole (dont le bovin est inclus) est au cœur de l'économie des pays les Moins avancés (PMA). Donc autant dire qu'une culture assurantielle lui sera bénéfique pour ses activités concernant ce secteur.

Chapitre I

*Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes
en particulier l'assurance bovine*

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Introduction :

Le domaine agricole est vaste et lié à de multiples risques et aléas de nature climatiques, d'infrastructures...etc. et qui comporte diverses typologies comme citant la branche bovine qui occupe une place remarquable dans ce secteur en Algérie comme l'élevage est une activité très fréquentée et exercée surtout dans les surfaces rurales.

Comme déjà cité le domaine de l'agriculture est sensible est très risqué de cela apparaît le terme de l'assurance en particulier l'assurance agricole ou encore assurance bovine plus profondément qui est un domaine strictement à multiples

Caractérisation et conditions dont l'application est obligatoire,

Qui est pour but de préserver le patrimoine et lutter contre les risques de différentes gravités d'un côté et d'autre son soutien et contribution à l'évolution économique et sociale du pays

Ce chapitre traitera du vocabulaire lié au secteur des assurances agricoles, la branche bovine, assurance agricole...etc. indiquant leurs différentes composantes, typologies, rôle et contraintes rôles.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Section 1 : bref historique et cadre conceptuel

I- l'idée primitive de l'assurance et la naissance de l'assurance agricole:

1- historique de l'assurance :

L'origine du contrat d'assurance est relativement ancienne, romaine, elle date d'avant Jésus Christ.

Elle s'est manifestée à travers l'assistance et l'entraide organisée autour de la famille. L'idée est née de la solidarité des hommes contre les risques de la vie en général, sont nées d'abord des caisses de secours qui vont évoluer vers le développement de la notion d'assurance. Au départ ces caisses traduisant la solidarité n'exigeaient aucun effort de prévoyance et ne faisaient appel qu'après la réalisation du sinistre.

1-1 histoire antique de l'assurance :

Dès l'antiquité apparaissent déjà de véritables institutions de secours mutuelle qui remontent à 4500 avant (J.C) que les tailleurs de pierres de base Égypte (vers 1400) avaient contribuaient à un fonds destiné à leur venir en aide en cas d'accident de l'ensemble des autres tailleurs de pierres à travers les sociétés de secours mutuel.

Celui des hétaires de la Grèce antique qui possédaient des caisses communes alimentées par des cotisations mensuelles, afin de pouvoir distribuer des secours dans certains cas.¹

Les Babyloniens avaient par la suite, codifié l'organisation des transports par caravane et en prévoyaient la répartition entre les commerçants du coût, des vols et des pillages.²

Dans l'ancienne Rome, les associations de solidarité regroupaient des légionnaires qui se chargent d'organiser des funérailles pour ses membres en échange de cotisations payées de leur vivant.³

¹ (Manuel international de l'assurance, édition Economica, 2ème édition, France, p4).

² François Couillbaut, Constant Elishberg et Michel Latrasse, « Les grands principes de l'assurance », Editions L'Argus de l'assurance, 6e édition, France, 2003, p13.

³ (Manuel de l'assurance, p5.)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

- Le prêt à la grosse aventure :

Au moyen âge Le développement de l'esprit d'association et l'influence de l'Église donneront une immense extension à ces premières formes de mutualité. « Le prêt à la grosse aventure » était pratiqué par les grecs et les romains quatre siècles avant J.C et qui se base sur le principe suivant

Il s'agissait en fait d'une convention aux termes de laquelle, en cas de perte par fortune de mer, l'emprunteur était dispensé du remboursement de la somme prêtée sur le navire ou la cargaison, à charge de verser au prêteur, en sus de la restitution du principal, un intérêt « extraordinaire »

Également appelé profit, si l'expédition, bien entendu, arrivait à bonne fin.

Cette pratique ne pouvait être assimilée à l'assurance, puisque celui qui joue le rôle d'assureur (le prêteur) payait le sinistre avant sa survenance et percevait sa prime après, et sous réserve de la bonne arrivée du navire ; de plus, cette pratique ne concernait qu'un nombre réduit de commerçants et de navigateurs, et ne permettait pas de ce fait la compensation des risques ; une telle opération s'apparentait plutôt à de la spéculation.

Avec les échanges commerciaux, « le prêt à la grosse » se développa. C'est en 1236, année charnière pour l'assurance maritime, qu'une décrétale (en latin *epistola decretales* ou, au pluriel, *litteræ decretales*) est une lettre par laquelle le pape, en réponse à une demande, édicte une règle en matière disciplinaire ou canonique) de Grégoire IX prohiba la pratique du « prêt à la Grosse » en raison de son caractère jugé usuraire.

De là, il a fallu trouver un moyen permettant aux banquiers d'être certain du remboursement de leur prêt, c'est ainsi que seront établis les prétendus contrats de vente, dans lesquels la personne qui se chargeait des risques de transport déclarait avoir acheté les objets transportés et s'engageait à en payer le prix, mais seulement dans le cas où le navire ou la cargaison n'arriverait pas à bon port. Dans le cas contraire, la vente était annulée et le prétendu vendeur versait au prétendu acheteur une prime qui ne pouvait faire l'objet d'aucune restitution. .

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

1-2 les prémisses de L'assurance moderne :

L'assurance aux aspects qu'on connaît aujourd'hui, n'est véritablement née qu'à partir du XIV^e siècle, à l'initiative des négociants florentins, génois et flamands. Elles sont apparues à la suite des grands risques liées au développement du commerce.

1-2-1 L'assurance maritime :

C'est alors qu'on conçoit les premiers contrats d'assurance par lesquels un « assureur » s'engage envers un « assuré », moyennant le paiement d'une prime ou cotisation, à l'indemniser du préjudice que subissent ses biens par suite de la réalisation d'un risque en mer. La première réglementation fit son apparition sous la forme d'un décret (en 1336) du doge de Gênes, mais ce n'est qu'en 1347 que le premier contrat fut rédigé et signé à Gênes en Italie, il couvrait la cargaison du « Santa Clara » pour un voyage de Gênes à Majorque (Espagne).

Portugal (1367-1383) une ordonnance du roi Ferdinand 1er institue dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, une assurance mutuelle obligatoire pour les propriétaires de navire de plus de 500 tonnes. Enfin, au XVII^e siècle, la législation sur les assurances maritimes s'enrichit de multiples codes et ordonnances et tout particulièrement de « l'Ordonnance sur la marine » rédigée en 1681 à l'initiative de Colbert. Cette œuvre magistrale, qui a posé les grands principes de l'assurance maritime actuelle, a exercé une influence profonde sur de nombreuses législations étrangères. Puis ce fût le tour des Pays-Bas, les Flandres, l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Au départ, l'acte d'assurer une grosse aventure était souvent synonyme de spéculation, de jeu ou de pari. Mais au fur et à mesure que cette activité se multipliait, très rapidement, les assureurs ont éprouvé un besoin vital de se réunir et d'être solidaires en mettant en commun leurs sources de renseignements afin de partager entre eux les risques qui leur sont proposés. C'est ainsi que furent créés les Cercles d'assurance.

Le premier Cercle d'assurance maritime connu est celui qui se fixa à Florence en 1552. En France, dans les ports, furent créées, à la fin du XVI^e siècle, les Chambres d'assurance. En 1668, un édit royal inspiré par Colbert institua à Paris la « Chambre d'assurance et de grosse aventure de France. »⁴

⁴ Mme MAIDI NACIMA (2020 /2021) support de cours économie des assurances

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

1-2-2 L'assurance terrestre :

L'assurance terrestre est apparue au cours du « 17^{me} » siècle sous forme d'assurance incendie juste après le sinistre de l'incendie de Londres de 1666, mais sa véritable apparition remonte à 1984, l'époque où l'assurance dommage moderne a fait son émergence.

Les assurances terrestres comprennent les assurances contre l'incendie assurance vie et assurance agricole ⁵

1-2-2-1-Assurance incendie :

En Angleterre à Londres, en 1696, le Club d'Edouard Lloyd's dans sa taverne de Tower Street, qui allait devenir la célèbre et puissante organisation des Lloyd's de Londres. Le café d'Edouard Lloyd était un lieu de réunion des gens de mer et des négociants qui consentaient des assurances maritimes. Edouard Lloyd eut alors l'idée d'imprimer toutes les nouvelles qu'il recevait, attirant ainsi tous les souscripteurs qui s'associent pour garantir les risques encourus, chacun pour une part déterminée, pour son compte personnel et sans solidarité avec les autres, dans une seule et même police.

Cette façon de faire est à l'origine du mot « souscription », toujours utilisé de nos jours dans le domaine des assurances. Aujourd'hui encore, la Lloyd's de Londres reste le haut lieu de l'assurance maritime. Deux idées fortes de l'assurance maritime moderne : d'une part, le renseignement sous toutes ses formes et, en particulier, la statistique, d'autre part, la répartition des risques, appelée aujourd'hui « coassurance », qui partage entre plusieurs assureurs le poids des risques qu'un seul assureur ne pourrait supporter isolément.

Ce n'est qu'à partir du XVIII^{ème} siècle que furent créées les premières compagnies d'assurance disposant de capitaux importants leur permettant de prendre en charge les risques encourus du fait de la navigation maritime en 1720, à Paris une première compagnie a été créée en 1750, et bien d'autres sociétés ont vu le jour. L'assurance maritime française a prédominé dans la rédaction des contrats, étant basée sur le droit imprégné d'esprit latin qui se distingue, notamment, par sa clarté et sa logique⁶.

⁵ <https://cours-de-droit.net/divers-types-assurance/> // <https://modeles-contrat.fr/contrats-assurances-terrestre/> //

⁶ Mme MAIDI NACIMA (2020 /2021) support de cours économie des assurances

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

1-2-2-2 Assurance vie :

L'idée de l'assurance vie dans sa forme proche de celle actuelle est liée à l'assurance maritime. En effet, les premières garanties « vie » accordées, complémentées l'assurance maritime, l'assurance sur la vie des personnes réapparaît sous le nom de « Tontine » qui est devenu aujourd'hui l'assurance vie, première apparition officielle de cette forme d'assurance sous le nom de Tontine créée par Lorenzo TONTI qui consistait à mettre des fonds en commun pour une durée limitée en fin de période le capital constitué sur la durée est réparti au prorata de leurs investissements aux associés survivants sous formes de rente⁷.

1-2-2-3-L 'assurance agricole et accidents de travail :

Sous la restauration, en France, se produit un nouvel essor de l'assurance avec la naissance de nouvelles branches, dont notamment :

- Assurance contre la grêle (1826) ;
- Assurance contre mortalité du bétail (1855) ;
- Assurance sociale sur la répartition des accidents du travail en 1898, qui sera suivie par des assurances de responsabilité⁸

2 apparitions de l'assurance agricole :

2-1 Bref historique de la genèse des systèmes d'assurance agricole :

Comme tous les secteurs, l'activité de l'agriculture a cheminé le parcours assuranciel et ceci remonte à plus de deux cent ans. Les premiers marchés d'assurance agricole sont apparus pour protéger contre les risques climatiques – principalement la grêle – et de mortalité du cheptel.

Depuis la fin du 18^e siècle l'assurance grêle a eu ses racines en Allemagne. L'assurance cheptel a vu le jour dans les années 1830. Les premiers systèmes d'assurance ont surtout été le fait de petites structures coopératives apportant une couverture contre un risque unique et spécifié.

⁷ <https://placement.meilleurtaux.com/assurance-vie/historique-assurance-vie/>

⁸ Ait Brahimi Lynda, Dahnoune Lyasmine « l'évolution des assurances agricoles en Algérie cas de la multirisque bétail de la CRMA de Tizi-Ouzou » Mémoire de master Université de Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2018, p13.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

L'assurance multirisque est apparue en 1930, d'abord aux Etats-Unis puis au Japon (1939) et au Canada (1959). Aujourd'hui, ces produits sont répandus dans la plus grande partie de l'Europe.

La croissance du soutien public, que ce soit sous forme d'aides aux primes ou de prise en charge de la réassurance cinquante dernières années a reflété sur le développement considérable de l'offre de solutions d'assurance. L'émergence d'un secteur privé de l'assurance agricole s'est accélérée à mesure du développement des pays. Par exemple, des pools de coassurance, généralement adossés à des partenariats publics-privés (PPP) ont été créés, surtout dans les pays à revenu intermédiaire, en tant que vecteurs de renforcement de l'offre d'assurance agricole. L'encours mondial de primes agricoles a connu une augmentation spectaculaire entre 2004 et 2007, passant d'USD 8 milliards à environ USD 15 milliards. Cette croissance stupéfiante est due en partie à la montée des prix des produits agricoles de base et donc de la valeur des sommes assurées servant à calculer les primes à verser.

En outre, le développement de plus en plus remarquable de ce secteur et des aides publiques et croissantes dans de grands pays tels que la Chine, l'Inde et le Brésil ont mené à l'augmentation des primes. Les politiques de règlement agricoles évolutifs ont influencé sur les marchés européens et nord-américains. Dans l'Union européenne (UE), par exemple, la réglementation a changé en 2008, autorisant tant l'UE que les gouvernements nationaux à subventionner les primes d'assurance récoltent, ouvrant ainsi des perspectives encourageant de nouveaux acteurs à entrer dans l'arène. D'autres changements intervenus dans les politiques agricoles affectent aussi le secteur, favorisant l'apparition de nouveaux modèles. En France, par exemple, le gouvernement réévalue les risques couverts par les fonds des calamités et demande progressivement aux compagnies d'assurance de couvrir de nouveaux types de cultures contre des risques traditionnellement classés comme « non assurables ». Dans ce contexte, le recours aux nouvelles technologies, telles que l'imagerie par satellite, est envisagé. La première assurance indicielle satellitaire en France sera lancée en phase pilote en 2013 pour surveiller le fourrage. L'assurance indicielle basée sur un rendement moyen par zone est à l'essai depuis quelques années aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil, en Ukraine et

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

en Inde alors que les indices indirects (à l'instar de l'assurance indicielle satellitaire en France) sont très récents et ne sont exploités qu'en phase pilote dans quelques pays.⁹

2-2 L'assurance agricole en Algérie :

L'introduction de l'assurance agricole en l'Algérie a été régit par la loi française du 4 juillet 1900 et du décret du 23 aout 1904. Les premières structures mutualistes de crédit et d'assurance agricole ont a été créées en Algérie au début du XXème siècle. Les premières caisses locales du Crédit Agricole Mutuel ont été fondées en 1901 et les caisses d'assurances mutuelles contre l'incendie ont vu le jour à Tiaret en 1903et à Alger en 1904. Les principaux risques assurés étaient l'incendie et la grêle.

Pendant toute la période coloniale, l'assurance en Algérie s'est confondue avec l'évolution de l'assurance en France. Cela conduit après l'indépendance à l'héritage des lois et des règlements antérieurs qui n'ont pas été abrogés qu'en 1975. Après cette période, de nouvelles lois sont apparues permettant à l'assurance de connaître un nouveau sort

Le secteur des assurances, et en particulier l'assurance Agricole, a été marqué par un monopole d'Etat jusqu'en 1995. La Caisse nationale de la mutualité agricole(CNMA) était alors la compagnie publique en charge de l'assurance Agricole.

Depuis 1995 et la fin du monopole, les sociétés privées, algérienne ou étrangères, peuvent opérer dans le secteur assurantiel. . Le taux moyen de croissance a été d'environ 13 % depuis cette période. Cette tendance est due essentiellement aux reformes agricoles dans les années 2000.

Bien que le marché des assurances, en Algérie, soit dominé par les anciennes compagnies ; c'est-à-dire les compagnies publiques, néanmoins à partir des années 2000 le secteur privé achète de plus en plus des parts du marché national. En 2010, soit après quelques années d'activité, les compagnies privées détiennent plus de 25% des parts du marché. Les intermédiaires en assurances réalisent 27 % du total des primes, ce qui n'est pas négligeable, sachant qu'ils n'ont commencé leur activité que depuis une dizaine d'années, pour les plus anciens

⁹ Thérèse Sandmark, (collectif), Genèse et essor de la micro-Assurance Agricole, Document de réflexion, 2014, P10

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Dans ce contexte, la CNMA, devenue une société de droit privé sans participation de l'État, reste le principal assureur dans le domaine agricole, dentelles représentaient 11% du chiffre d'affaires en 2015. La CNMA fédère 67 Caisses régionales de la mutualité agricole.¹⁰

II- Assurance agricole concepts mécanismes :

1 Définitions liée à l'assurance agricole :

2-1 L'agriculteur :

« toute personne physique ou morale qui exerce une activité agricole telle que définie par les dispositions de l'article 45, et qui participe à la conduite de l'exploitation, bénéficie des résultats et supporte les pertes qui pourrait en résulter »¹¹

« Un agriculteur est la personne qui exerce une activité agricole et qui supporte les pertes qui pourraient en résulter ».

1-2 L'activité agricole :

Le décret exécutif N° 96-63 du 27.01.1996 Au sens dudit décret, «est de nature agricole toute activité liée au déroulement d'un cycle de croissance et de reproduction d'un produit végétal ou animal».¹²

« Elle est de nature Agricole, toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaire au déroulement dans le prolongement de l'acte de production et notamment le stockage, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produits végétaux ou animaux lorsque ces produits sont issus exclusivement de l'exploitation »

1-3 l'assurance :

L'article 2 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 modifiée et complétée par la loi 06-04 du 20 février 2006 relative aux assurances définit l'assurance en référence à l'article 619 du code civil comme suit :

¹⁰ (billy Trow assurance et développement agricole : nouvelles dynamiques en Algérie, au Maroc et en Tunis », Edition F.A.R.M, 2013, p49)

¹¹ (journal officiel) L'Article 7 du Décret exécutif N° 96-03 du 7 Ramadhan 1416 correspondant au 27/01/1986

¹² Le décret exécutif N° 96-63 du 27.01.1996

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

« l'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versement pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation de risque prévu au contrat »¹³

1-4 l'assurance agricole :

« Le contrat d'assurance agricole est un contrat par lequel un agriculteur, moyennant une prime se voit indemnisé pour tous les dommages au contrat qui touche son entreprise (bâtiment, instrument agricole, Brie de machine, perte d'exploitation, d'animaux responsabilités civile. »¹⁴

« L'assurance est une forme de gestion de risques, utilisée pour se protéger contre une perte éventuelle. La définition conventionnelle est le transfert équitable d'un risque de perte d'une entité à l'autre, en échange d'une prime, ou d'une petite perte déterminée et quantifiable, pour empêcher une grande perte éventuellement dévastatrice. »¹⁵

« L'assurance agricole est une ligne spéciale d'assurance appliquée aux exploitations agricoles. C'est un outil de couvertures ou de protections des biens agricoles et de préservation des ressources des agriculteurs »

1-5 risques agricole (RA): « C'est la probabilité et la conséquence de la survenance d'un événement qui nuit aux biens agricoles »

¹³ L'article 619 du code civil

¹⁴ (ITURRIOZ R, Assurance agricole, Washington, Banque mondiale, 2009, p10.)

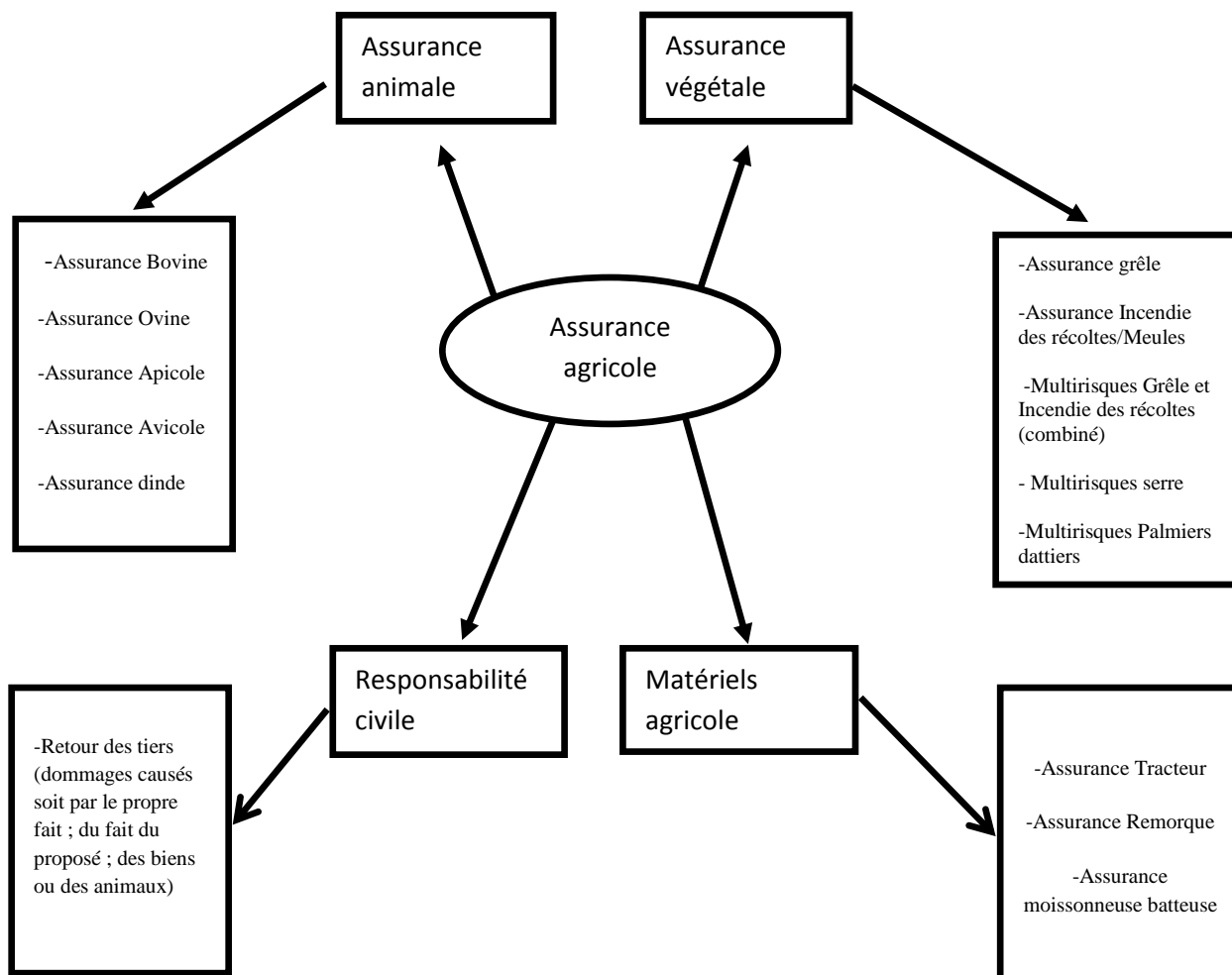
¹⁵ Document interne de la CRMA

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

2 Mécanismes de l'assurance agricole :

2-1 branches de l'assurance agricole:

Figure N° 1 : les branches de l'assurance agricole



Source : élaboré par nous-même d'après les informations collectées auprès de la CRMA

Assurance agricole : comprend

Assurance animale : elle couvre les risques liés aux animaux de Bovins, ovins, apicoles, avicoles, dindes.

Assurance végétale : elle couvre les risques liés aux espèces végétales tel que : risque grêle, incendie neige ... etc.

Matériels agricole : elle couvre les risques liés aux matériels agricoles tel que : les tracteurs, remorque, moissonneuse batteuse.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Responsabilité civile : elle couvre les dommages causés au tiers soit par le propre fait, du fait du proposé, des biens ou des animaux.

2-2 Risques agricoles et leur mode de couvertures :

2-2-1 Les risques climatiques

2-2-1-1 dans les filières végétales :

Grêle : Elle prend en charge les dommages causés par le choc de grêlons aux récoltes (fruits) sur pied (céréales, légumes, secs, fourrage, oléagineux, arbres fruitiers, palmier dattier, vignes, cultures maraîchères, cultures industrielles, cultures florales et ornementales) aux serres (plastique, cultures) et aux plants arboricoles et viticoles en pépinières de plein champ.

Tempête : couvre les dégâts dues à un vent violent de 5kilometres autour des champs assurés entraînant la destruction partielle ou totale des parties des plantes ainsi que les arbres fruitiers, palmier, dattier, vignes , culture de pomme de terre, culture florales et ornementales, aux serres (plastiques, cultures), et aux plant en pépinières. Elle garantit, aussi le choc d'un corps renversé ou projeté par le vent lorsque celui- ci a une violence tel qu'il provoque, détruit, brise ou endommage des bâtiment agricoles contenant le matériel d'exploitation, les approvisionnements et les marchandises, et le réseau d'irrigation la vitesse du vent doit être supérieure à 120Km/Heure.

Inondation : garantit la perte de quantité causée aux plantes tel que les arbres fruitiers, palmier, dattier, vignes, culture de pomme de terre, culture florales et ornementales, aux serres (plastiques, cultures), et aux plant en pépinières, à la suite des débordements des eaux de pluies torrentielles, de fuites de canalisations souterraines, des égouts et des crûes ou de refoulement d'eau de mer, de cours d'eau, sources ou canaux, étang, lacs.

Gel : garantit les dommages causés par la variation d'intensité anormale d'un agent naturel que produit le dépôt de gel sur les parties des plants de pomme de terre, des cultures maraîchères sous serre, des arbres fruitiers et des plants arboricoles et viticoles en pépinière de pleins champs.

Neige : couvre les dommages causés par l'effondrement des toitures des serres par suite d'accumulation des flocons de neige, la destruction du film plastique et l'endommagement des cultures sous abri.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Siroco : couvre les dommages causés par l'action des vents chauds et secs sur les parties de la plante de pomme de terre des arbres fruitiers jeunes et en production.

Pluie : couvre les dommages dus à la pluie aux fruits mûre du palmier dattiers.¹⁶

Insolation : couvre les dégâts causées par l'action des rayons solaires sur le végétal aboutissant à la brûlure complète des feuilles des plantes arboricoles et viticoles se trouvant en pépinière de pleins champs.

Il y a lieu de noter que seule la production végétale qui est couverte contre ces risques. Pour la production animale, le cheptel est couvert lorsqu'il se trouve dans les bâtiments et si ces derniers se trouvent sinistrés.

2-2-1-2 dans les filières animales :

Les animaux et cheptels d'élevage sont également exposés aux aléas climatiques : la tempête, les inondations, les coups de foudre, la canicule, etc.....

Les productions aquacoles (marine et d'eau douce) ne sont pas à l'abri de sinistres climatiques dont les inondations, la tempête et le froid notamment causent des pertes considérables aux stocks aquacoles du fait des variations quantitatives et qualitatives qu'ils entraînent sur la qualité de l'eau.

La canicule ou les élévations fortes et durables de température (appelée également 'coups de chaleur') restent l'aléa le plus grave dans les élevages hors sol, c'est à dire les filières avicoles ; les fortes chaleurs affectent d'une manière considérable les cheptels avicoles en entraînant l'asphyxie des oiseaux ou des troubles physiologiques lourdes de conséquences.

La canicule est généralement une exclusion mais peut être garantie, toutefois, sous certaines conditions bien précises : bâtiment d'élevage équipé d'un matériau d'isolation thermique, d'humidificateurs en bon état de fonctionnement, d'une ventilation dynamique, le respect de la densité, etc.....

Mode de couverture :

La couverture d'assurance se fait par le biais de polices multirisques couvrant les pertes de rendement des récoltes mentionnées dans les contrats, à l'exception de la police

¹⁶ Abderrahmane BOURAD (directeur général) office internationale en en matière d'assurance agricole (p7)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

incendie récolte et grêle qui sont commercialisés individuellement et combinés avec d'autres risques dans les polices multirisques.

Les principales polices proposées sont :

Police grêle : couvre toutes les espèces végétales existantes contre le risque de grêle.

Police multirisques serres : couvre les armatures de la serre, le chauffage, le plastique et les récoltes contre les risques de grêle, de gel, d'inondation, de tempête, de neige, d'incendie, d'explosion ; de chute de la foudre, le recours des voisins et des tiers. En cas d'incendie et les frais de déblais, démolition, enlèvement, déplacement et remplacement du matériel, transport des décombres après sinistre.¹⁷

Police multirisques palmier - dattier : couvre le palmier dattier et la production contre les risques de grêle, de pluie, de l'inondation, de l'incendie, de l'explosion de la chute de la foudre, les frais de déblais. Enlèvement, déplacement, transport des décombres de sinistre.

Police Multi périls pomme de terre : couvre les bâtiments agricoles contre les risques d'incendie- d'explosion – chute de foudre et risques accessoires (Inondation, tempête, tremblement de terre) ; les récoltes contre les risques climatiques (Grêle, gel, tempête, inondation et sirocco) ; la responsabilité civiles exploitant ; les individus contre le risque d'accident.

Police multirisque arbres fruitiers : couvre les espèces à noyaux et à pépins contre certains risque climatiques (grêle, gel inondation, tempête et sirocco). La prise en charge de ces espèces fruitières est assurée tout au long de leur développement ; depuis la plantation jusqu'à à la fin de production.

Police pépinières arboricole et viticole de plein champ : couvre l'élevage des plants hors abri contre les risques climatiques (grêle, gel, inondation ; tempête et insolation).

Police multirisques agricole : couvre une exploitation agricole, dans son ensemble (bâtiment, équipements et récoltes) contre divers risques en l'occurrence incendie, explosion, chute de la foudre et risque accessoires (inondation, tempête, tremblement de terre) sur bâtiment, production animales végétale et animales; Grêle sur récoltes : mortalité des animaux

¹⁷ Abderrahmane BOURAD op,cit ,(p8)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

(apicole, avicole, bétail), responsabilité civile exploitation Agricole, les individus contre le risque d'accident.

Police Réseau d'irrigation en exploitation : couvre tout le réseaux d'irrigation depuis la tête de station jusqu'aux équipements d'irrigation se trouve à proximité de la culture à irriguer contre les risques d'incendie, d'explosion, de chute de la foudre, de bris de machine, de dommages électriques, d'inondation, de tempête...¹⁸

2-2-2 Les risques sanitaires

2-2-2-1 dans les filières végétales

Pour les filières végétales, les pertes consécutives aux maladies sont exclues des contrats d'assurance.

Une timide expérience est actuellement engagée pour la couverture de quelques maladies bien précises (maladies fongiques : mildiou et oïdium principalement) sur les cultures de pomme de terre mais sans résultats probants jusque-là.

Les invasions de criquets pèlerins constituent également une nouvelle menace pour les cultures des pays du sahel et de l'Afrique du nord.

2-2-2-2 dans les filières animales :

Pour les filières animales, la couverture des maladies est la garantie de base des contrats d'assurance Mortalité qui sont proposés aux éleveurs.

Les risques sanitaires sont couverts par les polices d'assurances couvrant la production animale avec utilisation des franchises pour faire face à l'anti-sélection et à l'aléa moral.

Pour ces mêmes phénomènes, ces risques ne sont pas couverts pour la production végétale malgré les besoins exprimés notamment le Mildiou sur pomme de terre, Rouille jaune sur céréales, Boufaroua sur palmier dattier et Cératite sur les agrumes et ceci étant donné les difficultés sur le terrain d'éviter le risque moral

Les risques couverts sont la mortalité des animaux des espèces bovines, ovines, dromadaires, avicoles et apicoles. La garantie ne joue que si la mortalité résulte exclusivement

¹⁸ Abderrahmane BOURAD op,cit ,(p8)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

d'accident d'élevage, intoxication, de maladie ou la conséquence d'abattage ordonné par les autorités publiques ou par l'assureur.

Mode de couverture :

S'agissant d'une couverture accordée aux éleveurs pratiquant un élevage en bâtiment des pertes pécuniaires causé par (l'Incendie, responsabilité civile, individuel accident et la mortalité du cheptel) sous forme d'une police multirisques couvrant les bâtiments d'élevage et le cheptel avec une garantie de base qui, est la mortalité de cheptel

Les trois premières garanties sont des couvertures traditionnelles similaires aux garanties commercialisées par tous les assureurs, seule la garantie mortalité est comprise dans la classe des risques agricoles particulièrement les risques sanitaires.

La police multirisque bétail :

Elle garantit la perte pécuniaire subie par l'Assuré en cas de mort des animaux assurés résultant de l'un des événements soit maladies, accidents ou à l'ordre d'abattage. Pour éviter l'anti-sélection, un agrément sanitaire est exigé avant la souscription d'une police et les mortalités suites aux maladies, durant la première quinzaine à compter de la date de souscription de la police, sont exclues.

Une franchise de 10% est appliquée pour lutter contre le risque moral.¹⁹

La police multirisque avicole :

La garantie couvre les mortalités résultantes des maladies, de l'intoxication et des ordres d'abattages des autorités publiques ou de l'assureur.

-un premier niveau de mortalité est exigé pour l'entrée en vigueur de la garantie : c'est le niveau normal de mortalité accepté économiquement dans tout élevage avicole rentable. Cette partie de mortalité est à la charge de l'éleveur.

Une franchise variable de 8 à 40 % appliquée suivant la mortalité pour moraliser le risque et faire face à l'asymétrie de l'information.

¹⁹ Abderrahmane BOURAD op,cit ,(p8)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

La police Multirisque apicole :

Cette police couvre les :

- Maladies causées par l'Acariose, la Nosérose, la Mycose, la fausse teigne, la loque américaine et la loque européenne
- Intoxications par eaux ou dus aux traitements chimiques des cultures avoisinantes des lieux où se trouvent les ruchers.
- Effets climatiques : froid, chaleur exceptionnel (canicule) entraînant l'étouffement de l'essaim et non du au surpeuplement des abeilles.

Il y a lieu de signaler qu'en cas d'épizootie la couverture continue pour le cheptel couvert avant l'apparition de cette maladie, mais toute nouvelle souscription est suspendue de plein droit jusqu'à disparition de l'épizootie.²⁰

2-2-3Autres risques :

Cette classe renferme les risques nés de l'imbrication des aléas climatiques et sanitaires.

D'une part, un accident climatique entraîne souvent des problèmes sanitaires : les blessures des plantes par les chutes de grêle, le gel ou une pluviométrie excessive, fragilisent les plants et les fruits et les rendent plus vulnérables aux maladies (mildiou, oidium) ou attaques parasitaires.

D'autre part, un excès de chaleur crée des perturbations physiologiques chez les animaux d'élevage (stress, prédisposition aux maladies, etc....) et favorise, ainsi, l'installation de maladies dans les élevages, intensifs notamment.

L'ensemble des risques décrits dans le paragraphe I.1 sont des domaines des assurances de toutes entreprises économiques .Les risques incendie, vol, responsabilité civil ... etc. sont proposés dans des polices multirisques et dans des polices individuelles, intensifs notamment.²¹

²⁰ Abderrahmane BOURAD op,cit ,(p8)

²¹ Abderrahmane BOURAD op,cit ,(p9)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Section 2 : contraintes et rôles de l'assurance agricole

I Les contraintes liées aux assurances agricoles

On peut subdiviser ces contraintes comme suit :

1- Contraintes liées à la culture d'assurance chez les agriculteurs

Le fait de la non obligation de ce type d'assurance et le manque de culture incitant l'agriculteur à s'assurer engendre ce genre de contraintes affirmé par le directeur général de la CRMA

Qui a précisé que seulement très peu d'agriculteurs s'assurent soit disant 4% enregistré en 2010, ce taux « très faible » par le manque de culture assurantielle en Algérie.

Appelant pour cet effet les compagnies à introduire diverses stratégies d'informations et sensibilisation à ce propos

2- Contraintes liées aux subventions de l'Etat

L'état doit s'intervenir à entraider les compagnies d'assurance après chaque catastrophe pour indemniser les agriculteurs, en encourageant en amont ce segment financier.

Le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Mohamed Alioui, a souligné que l'Etat doit également y avoir un rôle dans le système des assurances agricoles pour protéger davantage les petits exploitants.

Il s'est aussi inspiré sur les acquis enregistrés par la CNMA, tout en soulignant regrettamment le fait que cela n'est pas suffisant » par rapport aux catastrophes naturelles (sécheresse, inondation, séisme, feux de forêt...) auquel l'Algérie est confrontée.²²

3- Contraintes techniques de l'assurabilité

A priori, tout risque est assurable. En pratique, l'assurabilité est fonction du rapport entre le coût du risque et la solvabilité de la demande, de l'existence ou non d'une offre des assureurs et de la possibilité de trouver un réassureur pour un meilleur performance et déroulement

En outre, le passage à un système d'assurance suppose, une capacité des assureurs plus efficiente des outils de gestion adaptés.

²²Saib Ghenima, Saidani Thinhinane « les contraintes à l'évaluation et la gestion des risques en assurances agricoles cas de la CRMA Tizi-Ouzou » Mémoire de master université de Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2018 , p76.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

L'événement doit être aléatoire et non certain par exemple dans les zones gélives il est difficile de souscrire un contrat contre le gel, ainsi il doit être clairement définissable dans le contrat et identifiable

C'est-à-dire mesurable avec les technologies

Disponibles. Par exemple, un phénomène à grande fréquence engendre la difficulté de son assurabilité

4- Contraintes liées aux bâtiments d'élevages

Le bâtiment d'élevage doit d'abord s'adapter aux conditions du bétail. Il doit en second des satisfaire l'éleveur, en lui apportant des solutions et lui garantir une meilleure productivité et un travail plus performant. Donc les nouveaux bâtiments doivent être adaptés à toutes les normes soi-disant climatiques, comme procurer toutes les conditions notamment la température en fonction des saisons...etc.

Ils doivent aussi assurer le confort et le repos du bétail, ainsi que de bonnes conditions d'alimentation. Dans le cas de vaches laitières ou de bovins à l'engraissement, la stabulation libre fournit les meilleures solutions.

5-Contraintes liées aux infrastructures non développés

Les routes, la fourniture d'électricité, la télécommunication et d'autres infrastructures sont un facteur important au déroulement des activités agricoles pour assurer la croissance de ce secteur, stimuler son investissement et améliorer les revenus agricoles, mais, qu'il sont malheureusement limités dans toutes les zones rurales.

La communication joue un rôle majeur dans l'efficacité des infrastructures, elles réduisent les coûts de transports, augmentent la concurrence réduisant les moyens commerciaux, et de cette façon peuvent directement influencer de manière remarquable sur l'efficacité de trouver les moyens pour bien que les entreprises lancent leurs produits et de bien transmettre l'information, et cela permet aussi d'éviter les déplacements qui causent souvent problème aux agriculteurs dans les agences pour rendre leurs services nécessaires.²³

Les contraintes sont multiples tout dépend de la nature des risques qui sont souvent variés et par rapport aux conditions et aux aléas

²³Mémoire opcit p78

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

II Modification des facteurs et des contraintes :

1 Éléments physiques :

L'agriculture est dotée aux facteurs comme terre, eau et climat, par conséquent ça engendre l'inexploitation du potentiel agricole la possibilité d'utiliser leurs ressources humaines et à l'amélioration de l'utilisation jusqu'à présent limitée qui est faite des méthodes de culture modernes. Ces pays pourraient donc utiliser beaucoup plus efficacement leurs ressources agricoles et bien améliorer la productivité de leur agriculture.²⁴

1-1 La terre et les ressources en eau : potentiel et contraintes

Les perspectives de développement de l'agriculture dépendent inévitablement des terres arables et de leur qualité ou des conditions climatiques. Dans les pays les moins avancés, la situation agro-écologique varie beaucoup d'un pays à un autre tandis que dans d'autres, elles sont plus limitées ou presque inexistantes

1-2 Le potentiel d'amélioration de la productivité agricole et son importance

Dans les pays les moins développés, la principale source de croissance demeure la mise en culture de nouvelles terres. Quand les pressions de plus en plus intenses qui s'exercent sur les ressources agricoles, toutefois, une l'augmentation de la production agricole, particulièrement dans les pays où les possibilités d'expansion des terres sont limitées, exigera une amélioration remarquable de la productivité agricole, qui est actuellement relativement faible. Et ceci à condition de s'attaquer efficacement à des contraintes comme le manque d'incitations favorables, des investissements publics limités en milieu rural et l'insuffisance de l'appui institutionnel.

L'élevage est un sous-secteur crucial et en expansion qui constitue une source remarquable de revenus et de nutrition pour les ruraux pauvres, ainsi la production ne peut augmenter que si le nombre d'animaux s'accroît donc autant améliorer les conditions de développement et évolution de celle-ci et défier les contraintes.

1-3 Environnement et exploitation rationnelle des ressources naturelles

Les pressions accrues qui s'exercent sur les ressources naturelles, l'empiétement sur les terres marginales, les migrations vers les villes ou vers des pays plus développés, les taudis urbains, la désintégration sociale et la pauvreté sont souvent le résultat du manque de services et des possibilités d'emplois dans les régions rurales font de l'activité agricole un secteur isolé

²⁴ <https://www.fao.org/3/Y0491F/y0491f02.htm> (consulté le 02/11/2021 à 11h09)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

L'accroissement démographique et des pratiques de gestion inadéquates exercent des pressions sur l'écosystème et compromettent l'équilibre écologique. Ainsi, la protection de l'environnement et une gestion rationnelle des ressources naturelles doit figurer afin de contribuer à la durabilité de cette branche.

2 - Aspects de développement humain

Il faut déterminer les rôles et les besoins des agriculteurs (hommes et femmes) et des autres membres du ménage qui peuvent s'acquitter de tâches diverses et qui ont des besoins différents en matière d'éducation, de santé, de nutrition et de connaissances techniques afin de développer le potentiel qu'ils représentent²⁵

2-1 Éducation, formation et vulgarisation

Un agriculteur instruit qui a suivi quatre années d'études élémentaires a une productivité qui dépasse en moyenne de 8,7 pour cent celui qui n'a pas du tout fait d'études. En outre, plus son niveau instructif augmente, en utilisant des technologies nouvelles et s'adaptant rapidement aux changements technologiques, plus son revenu de chance ne s'accroît. Cela ne manque pas d'avoir des effets bénéfiques pour l'ensemble de la population, particulièrement en renforçant les capacités des populations rurales.

Donc ce qui montre que l'éducation est le principal pilier du développement humain et un élément d'importance majeure dans le développement agricole. Des recherches montrent que l'alphabétisation, l'éducation primaire, la formation de base et les services de vulgarisation ont un impact positif immédiat sur la productivité des exploitants.

2-2 -Population et santé

La propagation de plus en plus rapide du VIH/SIDA en milieu rural est considérée un problème extrêmement sérieux. Cette pandémie a un effet énorme comparé aux autres maladies car elle affecte les groupes d'âge les plus productifs, compris entre 15 et 50 ans. La pandémie a donc des effets quantitatifs et qualitatifs directs sur la main-d'œuvre agricole: elle réduit de façon considérable les effectifs de la population active dans l'agriculture et sa productivité; elle altère la répartition du travail; et elle se traduit par une perte de compétences indispensables à l'exploitation, à la commercialisation et à la gestion des ressources, elle affecte aussi directement les marchés des produits agricoles en altérant les effectifs et la composition de la population à nourrir et en limitant la demande effective de produits

²⁵ <https://www.fao.org/3/Y0491F/y0491f02.htm>

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

alimentaires. Donc il est incité à améliorer tout ce qui nuit aux facteurs de production telle que l'effectif humain directement ou indirectement.

2-3 Le rôle des femmes rurales dans le développement

La féminisation de l'agriculture a mis à rude épreuve la capacité des femmes de produire, d'assurer et de préparer les aliments du foyer face à des obstacles déjà considérables comme les guerres, les maladies....

Il est aussi crucial à souligner que femmes rurales jouent un rôle important: ce sont elles qui produisent les aliments de grande consommation, élèvent la volaille et de petits animaux (brebis, chèvres, lapins, cochons d'Inde) et fournissent la main-d'œuvre nécessaire après les récoltes.

2-4 Information et communications

L'information Et la communication jouent un rôle direct et remarquable dans le développement de toute branche d'activité, notamment le développement des agricultures ruraux, pour susciter une prise de conscience partager des données d'expérience diffuser des informations, modifier les attitudes et perfectionner les compétences , des processus de communication et d'apprentissage sont indispensables.²⁶

III rôle de l'assurance :

1 rôle du secteur public dans l'assurance agricole

L'assurance agricole est essentiellement une activité commerciale, néanmoins, il est commun de voir des gouvernements jouer un rôle dans l'industrie. Les gouvernements ont intérêt à maintenir la productivité de l'économie du pays et protéger le bien-être de la communauté rurale.

La présence de gouvernement dans le marché remplit un vide laissé par le secteur privé qui est quelquefois hésitant à entrer ce segment du marché dû aux coûts élevés de démarrage, de distribution, administratifs et un manque de capacité causé par les difficultés à obtenir une réassurance. Là où le secteur privé est dans le marché, il offre souvent la couverture à des primes qui sont au-delà de la capacité financière des petits producteurs

²⁶ <https://www.fao.org/3/Y0491F/y0491f02.htm>

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Quand les gouvernements choisissent d'intervenir dans les marchés d'assurance agricoles, ils peuvent adopter des approches différentes. Selon une enquête récente de la Banque mondiale sur l'intervention publique dans l'assurance agricole dans 65 pays.

2 rôles et objectifs de l'assurance agricole

2-1 rôles de l'assurance agricole :

2-1-1 Préserver le patrimoine agricole et rural

L'assurance agricole permet d'assurer un « meilleur accompagnement et un suivi rigoureux des exploitations agricoles de ses assurés agriculteurs et producteurs ainsi qu'une protection assurantielle optimale des activités des agriculteurs et une sécurisation de leurs revenus,

Ainsi citant comme exemple : la nouvelle collaboration entre la CNMA et le BNEDER permettra de mettre en place un protocole d'appui technologique dans le domaine des études agricoles agricole pour lutter contre les problèmes climatiques, catastrophes naturelles et perte de rendement, qui seront mis au service des agriculteurs à travers le réseau de la mutualité agricole.²⁷

2-1-2 Assurer la sécurité alimentaire ;

Les petits agriculteurs et les communautés rurales ne peuvent pas gérer ces risques par eux-mêmes, car les coûts sont trop élevés. Ils ont besoin d'accéder à des instruments financiers adéquats tel que L'assurance agricole indicielle qui a le pouvoir d'offrir une solution prometteuse face aux conditions météorologiques défavorables entraînent chaque année de lourdes pertes pour les agriculteurs et contribuent à la pauvreté rurale.

2-1-3 Pérenniser l'activité ;

L'assurance agricole permet la durabilité de ce secteur et cette branche d'activité en effet quand les divers biens agricole Sont assuré s'a permet de promouvoir et innover avec pleine confiance ainsi contribuer à la motivation des agriculteurs et producteur d'avancer dans leurs activités.

²⁷ Canma @cnma.dz (constlé le 25/10/2021 à 15H13)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

2-1-4 Assurer la solvabilité de l'agriculture/banque

Parmi les rôles principaux L'assurance agricole veiller en priori souligner comme condition la confiance de l'assuré puis en second lieu renforcer la solvabilité de l'assureur en particulier et d'autres organismes en générale.

2-1-5 Stabiliser l'économie du pays ;

L'assurance agricole contribue à la stabilité sociale et économique du pays en effet elle assure la continuité de l'activité visé et qui a impacte en conséquence sur la stabilité de l'économie ainsi par les primes générés au profit des assuré surtout en cas de la non fréquence des sinistre.

2-2 Les objectifs de l'assurance agricole :

L'assurance agricole a pour objectif principale préserver le patrimoine agricole contre toute contrainte ou causes pouvant dégrader cette branche d'activité, elle protège les producteurs en couvrant les pertes dues à des phénomènes climatiques, techniques ou encore d'infrastructure défavorables. Elle peut ainsi contribuer à maintenir leur niveau de revenu et leur permettre de poursuivre leur activité agricole même si une récolte a été perdue.²⁸

Ces objectifs se déclinent en deux composantes d'ordre général et d'ordre spécifique :

2-2-1- Objectifs généraux

2-2-1-1 Contribution à la réduction de la pauvreté ;

Selon la Banque mondiale, la crise actuelle plonge désormais 53 millions de personnes dans la pauvreté, qui s'ajoutent aux 100 millions de pauvres engendrés par la montée des prix de l'énergie et des matières premières avant la crise. Ces chiffres sont à rapprocher des 3 milliards de personnes qui vivent sur notre planète avec moins de 2 dollars par jour. Cette réalité est notre part maudite. Elle est connue, elle est toujours oubliée.

L'assurance sert d'abord à réduire la pauvreté des ménages. C'est pour cette raison qu'elle a été créée et qu'elle s'est développée dans l'histoire économique moderne. Sans assurance, les familles qui subissent un événement tragique – un décès dans un accident ou un accident subi en exerçant son activité agricole, quant aux entreprises qui subissent un accident dans une chaîne de production, l'incendie d'un local ou d'un entrepôt, qui sont largement pris

²⁸ M. Amadou Ndiouga Ndiaye, « Assurance agricole au Sénégal, un système en construction », édition paris 2012, p5.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

en charge par un régime assurantiel public, avec des compléments importants apportés par les garanties

Il est donc à souligner Il est difficile de dire combien il y aurait de nouveaux pauvres sans l'assurance.

2-2-1-2 Efficience et équité la dépense publique ; signifie l'obtention des meilleurs résultats possible compte tenu des moyens utilisé, et l'égalité dans les budgets dépensés.

2-2-1-3 Reconquérir des parts du marché moderniser les produits d'assurance : améliorer les produits d'assurance tout en suivant les nouveautés technologiques.

2-2-2 Objectifs spécifique

- Réduction de la vulnérabilité des agricultures aux aléas ;
- Augmentation des produits agricoles ;
- Stabilisation et croissances des revenus agricoles ;
- Vulgariser les assurances pour une approche commerciale ;

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Section 3 : monde assuranciel de la branche bovine

L'élevage représente 40% de la production agricole au monde, donc une place remarquable dans ce secteur d'activité, qui peut engendrer et impliquer un effet sur cette dernière directement et la productivité puis l'économie de tout un pays de façon indirecte. Mais aussi une branche exposée à la sinistralité quotidienne et fréquente s'y on peut souligner les dégâts qui menacent les surfaces appuyant sur la donc, ce qui implique l'émergence d'une assurance agricole bovine afin de permettre l'assurabilité et la continuité de celle-ci. Dans cette section on a opté à l'élaboration et l'illustration de l'aspect conceptuelle et terminologie de l'élevage et déroulement de l'assurance bovine.

1-L'élevage bovin :

1- La branche bovine dans le monde

L'élevage bovin désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la production, la reproduction et l'entretien des animaux afin d'obtenir différents produits et services.

Le secteur de l'élevage représente 40% de la production agricole mondiale et contribue aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire de près d'un milliard de personnes. Au sein de l'économie agricole, c'est un des segments qui connaît la croissance la plus rapide, alimentée par la hausse des revenus et des évolutions technologiques et structurelles (FAO, 2009).

Le cheptel bovin mondial et son évolution

Le tableau 1, montre l'évolution de l'effectif du cheptel bovin dans le monde entre 2000 et

2011. Il a subi une augmentation de 44% entre 2000 et 2010, il est passé de 1,31 milliards de

têtes à 1,41 milliards de têtes. Une diminution de 2% est enregistrée en 2011, il a diminué de

1,41 milliards vers 1,39 milliards de têtes (FAO, 2013).

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Tableau 1 : Evolution de l'effectif du cheptel bovin dans le monde (FAOSTAT, 2013).

Année Effectif bovin (tête)

2000	1 313 253 528
2001	1314696238
2002	1 325 220 978
2003	1 338 746 781
2004	1 352 837 871
2005	1 367 862 139
2006	1 383 801 489
2007	1 389 298 342
2008	1 407 598 154
2009	1 416 892 697
2010	1 430 101 597
2011	1 399 908 375

Source : données de la FAO

L'élevage bovin représente 42,17% de l'effectif globale des ruminants (bovin, ovin, caprin) avec un effectif de 1 399 908 375 têtes en 2011 (figure 1). L'effectif a connu une augmentation de 2000 têtes.

Jusqu'à 2010, puis une diminution est enregistrée en 2011 à cause des conditions climatiques difficiles et d'autres problèmes liés à l'élevage et aux éleveurs.²⁹

²⁹ Nait Chabane Soraya, Oumedjbeur Abdelhamid « caractérisation des élevages bovins dans une zone montagneuse cas : de la région de Tizi –Ouzou » Mémoire de master Université de Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2015 ,p3

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Tableau N° 2 : Les principaux cheptels bovins dans le monde (en millions de têtes) année 2017

Pays	Total bovins (106 têtes)	Dont vaches (106 têtes)
Inde	304	129
Brésil	217	24
Chine	99	7
Usa	94	9
UE (à 28)*	88	
Argentine	53	
Australie	26	
Russie	19	
Afrique	119	

Source :

*L'Union Européenne (UE) à 28 pays sans la Grand Bretagne.

Trois pays dominant aujourd'hui le marché mondial des productions animales en termes de volumes produits et de croissance de la production : Chine, Brésil et Inde, dépassant les pays développés.

Le nombre total des bovins en 2015 -2017 est estimé à plus de 1,7 milliards de têtes soit près de 1 vache pour 4 personnes avec une répartition certes illégale à travers les différents continents et pays³⁰

2 -La branche bovine en Algérie

La progression de l'élevage est liée au développement de l'agriculture dans son ensemble, il est impossible de dissocier élevage, agriculture et sylviculture (Benabdeli, 1997).

L'association l'élevage à l'agriculture répond, dans l'agriculture traditionnelle, à des objectifs prioritaires, d'une part, l'élevage valorise les espaces incultes et la main-d'œuvre employée,

³⁰ Mr BELHADIA L'Enseignant du département d'Agronomie Faculté des sciences de la nature et de la vie (support de cours)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

d'autre part, production animale permet d'augmenter la production agricole, par la culture attelée qui d'augmenter les capacités d'emblavement, et la fumure animale qui accroît les rendements (D'aquino p et 1995).

- Le cheptel bovin algérien

On retrouve dans les régions nord du pays environ 80% de l'effectif bovin avec 53% à l'Est, 24% à l'Ouest et 23% au centre (Nedjraoui, 2003).

L'effectif de cheptel bovin en Algérie est en variation de 2000 à 2004. Une diminution est notée en 2005, puis une augmentation de 2006 jusqu'à 2011 où il atteint un effectif de 1800000 têtes (FAO, 2013).

3- races bovines en Algérie :

En Algérie l'élevage bovin se distingue en trois catégories de races à savoir les races locales, les races spécialisées ou introduites et les élevages ou populations issues des différents croisements.

3-1-Les individus de races locales :

La race locale « **brune de l'atlas** » d'origine ibérique Descend probablement de type établis dans la région depuis la haute antique. Race de petit à moyen format avec une taille variant de 117 à 130 cm un poids vif inférieur à 300 kg chez la femelle à rendement lait faible et un rendement viande tout aussi médiocre. La robe est de couleur uniforme variant du clair au brun assez foncé.

On peut distinguer quatre types de populations selon leurs berceaux d'origine et selon la couleur de la robe³¹

3-1-1 La Geulmoise : Elle à un pelage gris vivant en zone forestière. Elle a été identifiée dans les régions de Guelma et Jijel, cette population compose la majorité de l'effectif

³¹ Mémoire opcit p13

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Figure N°2 : la race Guelmoise



3-1-2 La Setifienne

Elle à une robe noirâtre uniforme, elle présente une bonne conformation. Sa taille et son poids varient selon la région où elle vit. La queue est de couleur noire, longue et traîne parfois sur le sol. La ligne de dos caractérise cette race. La population Sétifienne caractéristiques des hautes plaines de l'Est Algérien.

Figure N3 : la race setifienne



3-1-3 La Chelifienne :

Elle se caractérise par une robe fauve, une tête avec des cornes en crochets, des orbites saillantes entourées de lunettes « marron foncée » et une longue queue noire qui touche le sol. La population Chélifienne caractéristiques des plaines du Chélif de l'Ouarsenis et des montagnes du Dahra très proche de la Cheurfa.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Figure N°4 : la race Chelifienne



3-1-4 La Djerba

Elle peuple la région de Biskra, elle se caractérise par une robe brune foncée, une tête étroite, une croupe arrondie et une longue queue. La taille est très réduite adaptée au milieu Difficile.³²

3-2 Les races spécialisées importées

L'Algérie a adopté depuis les années soixante-dix des politiques d'importations massives de jeunes femelles pleines principalement de races laitières provenant essentiellement d'Europe et à un degré

Moindre d'Amérique du Nord.

Plus des races importées en Algérie sont destinées en premier lieu à la production Laitière secondairement pour la production de viande. Parmi ces races on cite :

3-2-1 La Montbéliarde :

race montbéliarde appartient au rameau des "Pie Rouge Continentale" sa zone d'origine est la Franche-Comté. Cette race qui bénéficie de plus de 100 ans d'une sélection autochtone. C'est v race mixte, elle est essentiellement laitière

³² Mémoire opcit p 17

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Figure N°5 : la race Montbéliarde



3-2-2 La Prim'Holstein

C'est la race pie noir, elle est d'origine septentrionale de l'Europe. Prim'Holstein est le nom français de la Holstein. Elle est la première race laitière au monde, race laitière spécialisée. Elle affiche les meilleures productions en lait mais également en matière protéique. La race est également dotée d'une excellente morphologie fonctionnelle, c'est-à-dire une mamelle adaptée à la traite mécanique³³

Figure N°6 : la race Prim'Holstein



³³ Mémoire opcit p14

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

3-3 Les élevages issus des différents croisements

Ces populations sont issues de multiples croisements entre la race locale et les différentes races importées à travers la différente période de l'histoire du pays et ce depuis l'époque coloniale à ce jour.

Les sujets de races croisées sont moins performants que les races pures introduites mais plus résistantes et mieux adaptées aux conditions locales. L'une des meilleurs réussit est le croisement entre la race locale et la race Tarentaise introduite par les colons.

Les effectifs des bovins issus des différents croisements sont estimés à près de 500000 têtes, ils représentent moins de 30% du cheptel national et assurent près de 40% de la production laitière totale.³⁴

Figure N°7 : élevage issus des différents croisements



II Multirisques Bovins:

Pour conclure le contrat d'assurance, il faut prendre en considération les éléments suivants :

Le type de bovin, la race animale, le numéro d'identification des boucles, la robe (couleur, pie noir ou rouge), caractéristique de la robe, type d'élevage (libre, stabulation, semi stabulation, enclos). L'usage de l'animal (production laitière, engraissement, reproduction), l'âge de l'animal, le type du bâtiment d'élevage, le taux appliqué, le prix unitaire et le certificat sanitaire (certificat de dépistage contre la tuberculose et la brucellose moins de six mois, certificat de vaccination obligatoire contre les maladies contagieuses).

³⁴ Mr BELHADIA (support de cours sur l'élevage bovin)

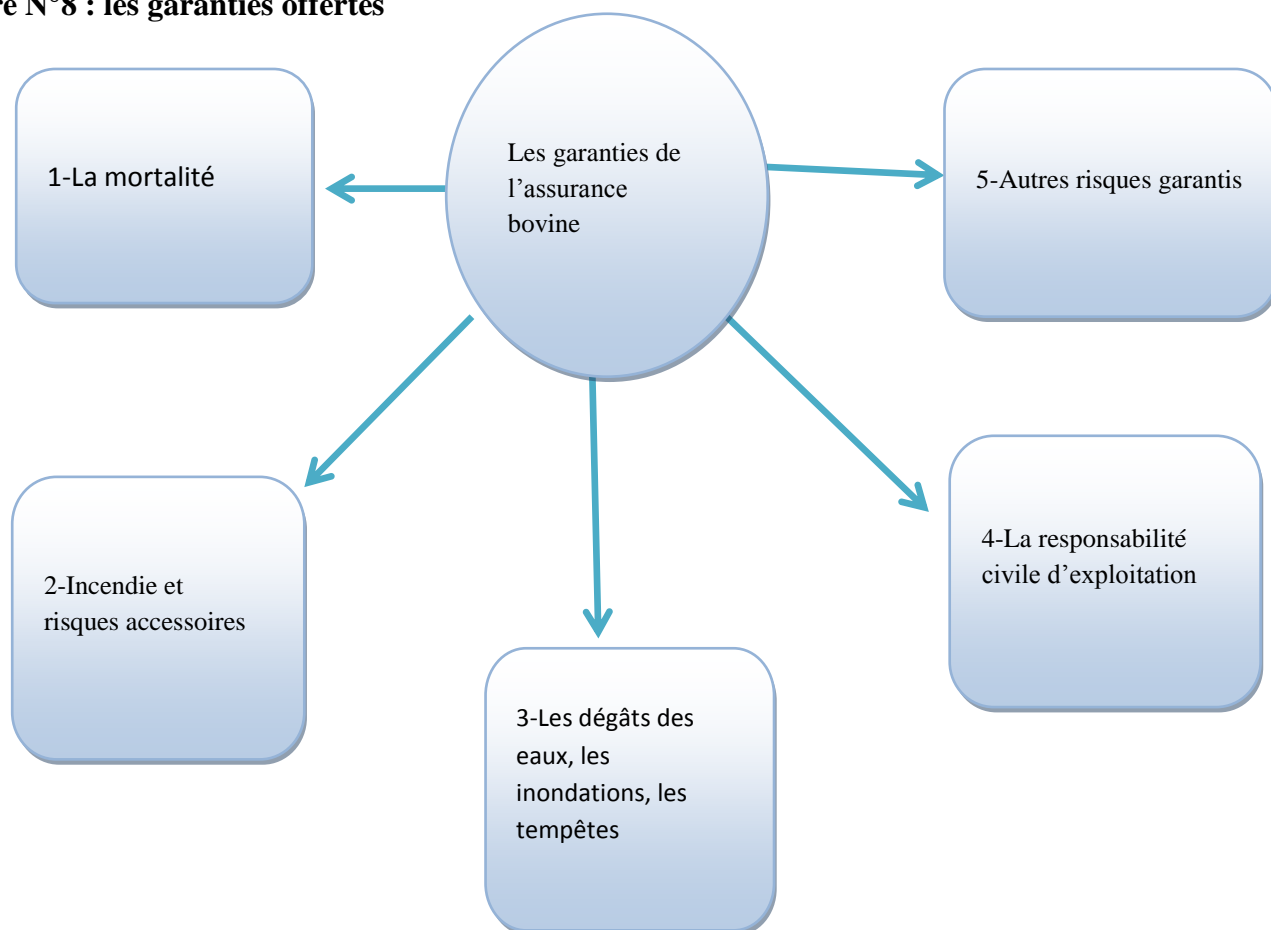
CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Cette garantie d'assurance couvre les dommages causés par les incendies et risques accessoires, dégâts des eaux et inondations, les tempêtes et mortalité de bétail (bovins).

1 les garanties offertes par l'assurance multirisque bovine :

L'Assurance multirisque bovine est un contrat qui prend en charge les dommages consécutifs :

Figure N°8 : les garanties offertes



Source : document interne à la CRMA Branche bovine.

1-1 La mortalité :

L'assureur garantit la perte pécuniaire subie par l'assuré en cas de mort des animaux assurés résultant de l'un des événements énumérés ci-après :

- **Maladie** : Par maladie, on entend tout processus morbide d'origine infectieuse, parasitaire ou métabolique ;

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

- **Accident** : Par accident, on entend toute affection ayant une origine traumatique, soudaine et imprévisible indépendante de l'état de santé des animaux et susceptible d'entraîner leur mort ou d'en nécessiter l'abattage ; Les garanties offertes.

- **Intoxication** : les risques d'intoxication alimentaire dont l'assuré ou ses préposés ne seront pas remboursés à quelque titre que ce soit ;

- **Abattage des animaux** : l'abattage des animaux doit répondre à une autorisation soit de l'assureur, soit des pouvoirs publics, à titre préventif ou limitatif du dommage. Les animaux ne sont garantis qu'autant qu'ils sont la propriété de l'assuré, sous sa conduite et sa surveillance ou celles des personnes dont il est civilement responsable, dans les lieux de l'exploitation.

1-2 Incendie et Risques Accessoires

Garantit la perte subie en cas de dommages matériels :

-Aux bâtiments d'exploitation ;

-Aux approvisionnements nécessaires aux besoins de l'élevage ;

-Aux matériels, mobiliers et outils de l'activité exercée ;

-Cheptel vif Aux marchandises, produits d'élevage.

1-3 Les Dégâts des eaux, Les Inondations, Les tempêtes

Garantit la perte subie en cas de dommages matériels :

-Aux bâtiments assurés utilisés pour les besoins de l'élevage ;

-Aux outils, matériel et mobiliers nécessaire à l'activité de l'élevage ;

-Aux bovins dans les bâtiments d'exploitation ;

-Aux approvisionnements et produits nécessaires à la bonne marche de l'élevage ;

-Aux animaux abattus, aux marchandises et produits de l'élevage.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

1-4 La responsabilité civile d'exploitation

La présente garantie prend en charge les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'Assuré peut encourir aux termes des articles 124 à 140 du Code Civil à raison des accidents corporels et matériels causés aux tiers tant à l'intérieur de l'exploitation, que dans ses abords immédiats par le fait de l'assuré et ses préposés salariés pendant leur service, des installations du matériel en usage et des immeubles ou partie d'immeuble où est domiciliée l'activité assurée. L'Assuré déclare que les aménagements et installations de l'entreprise garanties sont conformes aux règlements en vigueur concernant les mesures tant générales que particulières à l'établissement assuré sur la prévention contre les accidents.

1-5 Autres risques garantis

L'assureur garantit, sans surprime, les risques d'opération si celles-ci a pour objet la conservation de l'animal, et si l'urgence en est démontrée sous réserve de l'observation par l'assuré, des mesures et formalités prévues à l'article 14 ci-dessous.

Le risque de gestation, de mise bas et de castration des mâles. Les risques de mortalité pendant le transport des animaux vers les marchés, abattoirs et Foires, ainsi que leurs séjours dans les foires sont couverts dans un rayon de 100 kilomètres du lieu de l'exploitation. Au-delà, il sera exigé le paiement d'une surprime par chaque risque assuré.³⁵

2 Les étapes et conditions de la souscription d'une assurance multirisque bovine :

2-1 Réception de l'assuré

L'assureur doit accueillir l'assuré et de lui présenter la police qui convient son type élevage, en lui présentant le contenu et les conditions de souscription (l'objet et l'étendue du contrat, risque assuré, exclusions, les mesures de préventions) en faisant tout ça l'assureur aura bien accompli ses obligations.

³⁵CRMA.multirisque bovine.p15.document interne à la CRMA

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

2-2 La phase préliminaire

- Analyse et cotation de risque

Toute police d'assurance doit être établie sur la base des déclarations du prospect, le plus souvent consignées sur un questionnaire ou proposition qui doit servir à l'appréciation et à la cotation de risque.

- Demande d'assurance- questionnaire

Le questionnaire en assurance est considéré comme la pierre angulaire d'une police d'assurance, pour cette raison, il est obligatoirement recommandé d'être rempli, signé par le prospect de manière claire, précise et lisible, dans lequel il est indispensable de remplir chaque rubrique d'une vache précise avec les renseignements qui la détermine.

- La proposition d'assurance

La proposition d'assurance est un imprimé rempli par le futur client, le proposant, par lequel ce dernier demande à la société d'assurance de garantir le risque qu'il décrit en répondant au questionnaire qui figure sur la proposition.

La proposition n'engage pas l'assureur qui peut, après examen de la proposition ou vérification du risque, refuser de l'assurer. Elle n'engage pas non plus le proposant qui peut toujours retirer son offre.

2-3 La formalité et conditions de souscription

-Le contrat d'assurance signé par les deux parties (art 04 CG)

-Le PV de vérification de risque doit être établi par le vétérinaire expert de la caisse, dans les délais n'excédant pas les 10 jours (art 02 CP) Ce dernier doit s'assurer que les conditions techniques et sanitaires d'élevage sont respectées à savoir:

-La conformité des bâtiments d'élevage. (Art07 CP) L'entretien des animaux.

-Le suivi sanitaire.

-L'observation des règles d'hygiène

-les animaux doivent être de la même espèce et âgés entre 03 mois et 10ans. (art.02 et 05 CP)

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

-Enumérer les animaux par ordre chronologique, *Signaler le numéro de marquage (Boucle d'identification),

-la fiche signalétique doit faire apparaître la valeur réelle de chaque animal

- Le certificat de dépistage de la tuberculose et la brucellose délivré par l'inspection vétérinaire doit être renouvelable chaque 06 mois. (art.07 CP) La photo de chaque animal de profil et de face avec la boucle d'identification.

- le producteur doit obligatoirement accompagner le vétérinaire lors de la visite du risque Le producteur est tenu d'organiser des visites inopinées à l'effet de contrôler la conduite d'élevage pour chaque contrat. (art.08 CP)

ARTICLE 2 - La police est souscrite, soit par animal séparément désigné, soit par groupe d'animaux de même espèce ayant les mêmes caractéristiques communes.

L'Assuré est tenu d'inclure dans l'assurance tous les animaux de la même espèce et d'âge assurable qu'il possède, acquiert ou détient en cours de contrat, quelle que soit leur destination. Les jeunes animaux doivent être compris dans l'assurance, sur déclaration de l'Assuré, dès qu'ils atteignent l'âge minimum requis.

Il doit joindre à sa déclaration un procès-verbal de vérification et de marquage ne remontant pas à plus de **DIX (10) jours**, établi à ses frais par un vétérinaire, et donnant tous les renseignements sur le signalement des animaux, leur état de santé, leurs tares et infirmités éventuelles, leurs vaccinations ainsi que leur valeur marchande.

ARTICLE 4 - Le contrat est parfait dès sa signature par les parties, l'assureur pourra en poursuivre dès ce moment l'exécution; mais l'assurance ne produira ses effets, que le lendemain à zéro heure du jour de paiement de la cotisation, sauf convention contraire. Ces mêmes dispositions s'appliquent à tout avenant intervenant à la police, sauf convention contraire.

ARTICLE 5 - Tous les animaux dont l'assuré a la propriété ou la garde, et dont l'âge est compris entre les âges limites de garantie sont assurables. L'âge limite d'admission à l'assurance est fixé à deux (02) mois

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

ARTICLE 7 - La demande d'assurance des animaux ne sera satisfaite que lorsque le vétérinaire aura constaté que les normes de conduite d'élevage sont respectées, tant sur le plan des installations, des mesures sanitaires et d'alimentation, que cliniquement les animaux doivent être indemnes de toutes maladies.

La garantie de l'Assureur ne sera accordée qu'après production d'un certificat délivré par les services vétérinaires datant de moins de six (06) mois attestant de la bonne santé du cheptel

ARTICLE 8 L'Assureur se réserve le droit de faire vérifier à tout moment, la conformité du risque avec les conditions de garanties fixées au contrat, et de faire procéder à un examen des animaux assurés.

Tout refus de l'Assuré, dûment constaté, de se soumettre à cette disposition, entraîne la suspension du contrat à la date même de la constatation du dit refus.

L'Assureur est dispensé du paiement des sinistres qui pourraient survenir pendant cette suspension; celle-ci prendra fin le lendemain du jour où la vérification a eu lieu.³⁶

3 modifications et aggravation affectant le risque :

L'assuré est tenu de faire une déclaration exact à l'assureur toute modification ou aggravation du risque assuré, affectant notamment sa nature ou sa composition, l'usage ou l'emploi des animaux assurés et la situation des biens assurés

Lorsque cette modification ou aggravation est indépendante de sa volonté, l'Assuré doit faire sa déclaration dans un délai de **SEPT (07) jours** à compter de la date où il en a eu connaissance, sauf cas fortuit ou de force majeure.

En cas de modification ou d'aggravation du risque assuré par son fait, l'Assuré doit en faire une déclaration préalable.

Dans les deux cas, la déclaration doit être faite à l'Assureur par lettre recommandée avec accusé de réception.

³⁶ CRMA. multirisque bovine. p5 .document interne de la CRMA

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

En cas d'aggravation du risque assuré, l'Assureur peut, dans un délai de **TRENTE (30) jours** à partir de la connaissance de l'aggravation du risque, proposer à l'Assuré un nouveau taux de cotisation. Il est tenu, dans un délai de **TRENTE (30) jours** à compter de la réception de la proposition du nouveau taux de cotisation, de s'acquitter de la différence de cotisation réclamée par l'assureur³⁷

4 Quelques notions sur l'assurance bovine

- Calcul de la prime d'assurance :

La prime d'assurance est calculée pour chaque bête séparément.

La prime est le produit de la : Valeur assurée x le taux de prime retenu.

-Durée du contrat Mortalité du bovin :

Le contrat est, généralement, établi pour une durée d'une année. Des contrats à durées temporaires peuvent être souscrits : 1, 3 et 6 mois.

-Mouvements dans le cheptel :

En cours de garantie, l'exploitation de l'éleveur peut connaître des mouvements dans le cheptel, soit une augmentation ou une diminution de l'effectif des bêtes. Ces mouvements sont appelés :

Des entrées, dans les cas des acquisitions de nouvelles bêtes ; des sorties, dans le cas de ventes de bêtes ; la mortalité d'une bête n'étant pas une sortie.

Ces mouvements sont signalés par avenants, d'entrée ou de sortie, et donnent lieu à des régularisations.

Ainsi, pendant la période de garantie, si de nouvelles bêtes sont admises à l'assurance, l'assuré paiera la portion de prime pour la période restant à courir ; de même, lorsque l'assuré vend une ou plusieurs bêtes, la part de la prime correspondant à la période non couverte lui sera restituée.

³⁷ CRMA. Assurance des bovins. Conditions générales et particulières. Document interne de la CRMA

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Tableau résumant les conditions d'assurance bovine

Tableau N°3 : les conditions de l'assurance bovine³⁸

Objet de l'opération	Date de Réalisation	Parties Concernées
Conditions de Souscription du contrat: - L'âge d'admission du bétail à l'assurance - L'âge limite d'assurance -Réalisation des visites de risques	03 mois - 10 ans -Avant toute souscription du contrat -durant le signalement de la mortalité -Après les six mois de contrats (certificat de dépistage tuberculose brucellose)	CRMA/ L'agent Producteur CRMA/ Expert Vétérinaire
L'établissement d'un certificat de visite sanitaire par un Vétérinaire	A la souscription du contrat	L'Assuré
Un PV de vérification et de marquage n'excédant pas les 10 jours signalant tous les renseignements des animaux, leur état de santé, leurs tares et infirmités éventuelles et leurs vaccinations.	A la souscription du contrat	L'Assuré/ L'agent Producteur
Prise de photos des bâtiments d'élevages et les animaux séparément de face et de profil.	- Au moment de la visite de risque	CRMA (Bureau d'étude ou Expert Vétérinaire)
Acte de propriété ou le bail de location du bâtiment d'élevage	A la souscription du contrat	L'assuré
Agrément du bâtiment d'élevage	A la souscription du contrat	L'assuré
Les visites de risques inopinées sur site	Tout au long de l'effet du contrat	CRMA/ Agent Producteur
Les cotisations sont payables d'avance	A la signature du contrat	L'assuré

³⁸Boulahia Latifa, Chrrad Salah Eddine « contribution des assurances agricoles au développement rural durable en Algérie cas de de CRMA de la wilaya de CONSTANTINE »Mémoire de magister Université frères Mentouri Constantine1,2008,P28.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Respecter la tarification actuelle en vigueur	A la souscription du contrat	CRMA/ Agent Producteur
Les vaches importées ne seront admises à l'assurance qu'après un séjour au lazaret durant lequel, leur identification, signalement et photos seront vérifiés par l'inspection vétérinaire de la wilaya	A la souscription du contrat	L'assuré
Les certificats de dépistage seront vérifiés, les vaches ne seront admises à l'assurance qu'après trois mois de séjour sur le territoire national	A la souscription du contrat	L'assuré
Un certificat délivré par les services vétérinaires datant de moins de six mois attestant de la bonne santé du cheptel	A la souscription du contrat	L'assuré

5- Les formes du contrat d'assurance :

-Contrat d'assurance de modification

Le contrat d'assurance peut être modifié, sur proposition de l'assuré ou de l'assureur. Il doit être modifié lorsque de nouvelles circonstances ont pour conséquence d'aggraver le risque couvert par le contrat d'assurance ou de créer de nouveaux risques. L'assureur ou l'assuré peut proposer une modification du contrat : par exemple, nouvelles conditions de garanties, changements relatifs aux plafonds de garanties ou aux franchises...etc.

-Contrat de renouvellement

Il s'agit d'un nouveau contrat dont le contenu peut être différent ou non du contrat initial. Le renouvellement peut être tacite ou exprès tant que son principe est prévu par un accord exprès des parties, notamment dans le contrat initial.

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

6- Les risques exclus :

Les risques exclus doivent être évoqués lors de la souscription d'un contrat d'assurance pour éviter des malentendus par la suite (entre l'assureur et l'éleveur). L'assureur ne prend pas en charges les risques dus aux :

- Aux dommages, quelque soient leur nature, causés au tiers par les animaux ;
- Aux sinistres provenant du fait volontaire de l'assuré ou de ses préposés, du mauvais état des lieux, des mauvais traitements, du manque de soins ou de nourriture lorsque ces faits sont imputables à l'assuré ;
- Aux Animaux perdus, volés ;
- A L'excès de travail ;
- Aux faits entraînant une dépréciation des animaux sans que leur vie soit en danger, infirmités, production insuffisantes, vieillesse ;
- A la mort survenant après une opération pratiquée par une personne autre qu'un vétérinaire.
- Des pertes par maladie qui se produisent dans les 15 jours qui suivent la date d'effet du contrat pour les animaux nouvellement introduits à l'assurance.
- Des dommages provenant de l'écroulement du bâtiment ;
- L'abattage des bêtes décidé pour des raisons économiques ;
- Frais médicaux et traitements ;
- Production insuffisante ;
- Affection chronique due au non suivi du traitement ou à l'absence du traitement.³⁹

³⁹ CRMA. Assurance des bovins. Conditions générales et particulières. Document interne de la CRMA

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

3 - L'acheminement des procédures en cas de sinistre :

3-1 Dès survenance d'un sinistre, l'Assuré doit :

3-1-1 la protection avec l'exposition à l'organisme d'assurance :

User de tous les moyens en son pouvoir pour limiter l'étendue du sinistre, sauver les objets assurés et veiller à leur conservation. En cas de mortalité, appeler immédiatement un vétérinaire suivre ses prescriptions et donner ou faire donner tous les soins nécessaires au cheptel.

3-1-2 la déclaration du sinistre

Déclarer à l'assureur, au plus tard dans un délai de **SEPT (7) jours** sauf cas fortuit ou de force majeure, dès qu'il en a eu connaissance de tout sinistre :

- **INCENDIE**
- **DEGATS DES EAUX**
- **RESPONSABILITE CIVILE**

En cas de **MORTALITE**, ce délai est de **vingt-quatre heures (24 H)**.

3-1-3 déclaration régulière du sinistre :

Faire parvenir à l'assureur, dans le délai prescrit une déclaration régulière indiquant :

- La date et l'heure du sinistre,
- Les circonstances du sinistre et son étendu,
- Les causes connues ou présumées,
- La nature de la maladie, le traitement à appliquer et les suites probables,
- La nature et le montant approximatif des dommages,
- Les noms des témoins, éventuels s'il y a lieu, connus de bonne moralité.

3-2 Dès la survenance du sinistre l'assureur doit :

-Réception de la déclaration du sinistre : , l'Assureur dans les vingt-quatre (24) heures par déclaration verbale au siège de l'Assureur contre récépissé, par télégramme ou lettre recommandée avec accusé de réception, et de dépêcher sans délai le vétérinaire traitant pour soigner l'animal atteint et établir un rapport sur les causes et les circonstances de l'accident ou

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

de la maladie, le traitement à appliquer et les suites probables, ce rapport devra être adressé à l'Assureur dans les vingt-quatre (24) heures suivant la visite.

-L'Assuré devra suivre les prescriptions du vétérinaire et donner ou faire donner tous les soins nécessaires. En particulier, avant toute opération ou au moment d'un accident ayant causé une plaie, des injections antitétaniques devront être pratiquées.

Si le vétérinaire reconnaît que la maladie ou l'accident est de nature à nécessiter l'abattage de l'animal ou après accord de l'Assureur, l'Assuré doit, sans délai, procéder à l'abattage.

En cas de mort d'un animal assuré, qu'elle se rattache ou non à une maladie ou à un accident déjà déclaré, l'Assuré doit aviser l'Assureur dans les mêmes conditions qu'en cas d'accident ou de maladie, appeler un vétérinaire sans délai et adresser à l'Assureur dans les vingt-quatre (24) heures le rapport qu'il aura établi relatant les causes de la mort, ainsi que la valeur de l'animal au moment du sinistre.

Le certificat du vétérinaire constatant la vente, l'abattage ou la mort de l'animal assuré, devra en fixer la valeur au moment du sinistre et être revêtu de la signature de l'Assuré pour acceptation.

Si l'Assuré conteste la valeur de l'animal sinistré fixée par le constat, cette valeur sera établie par une commission locale de trois membres désignés par le Conseil d'Administration de l'Assureur. Cette commission dressera un procès-verbal qui devra parvenir à l'Assureur dans les mêmes conditions et en même temps que le certificat de constat du vétérinaire.⁴⁰

4 Le règlement du sinistre :

Les indications mentionnées dans la police ne constituent pas une reconnaissance de la valeur des animaux assurés, elles indiquent seulement la limite de l'obligation de l'Assureur.

Les sommes payées à l'Assuré par :

⁴⁰ CRMA. multirisque bovine. P8 .document interne de la CRMA

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

- Les tiers responsables du sinistre,
- Le prix de vente en boucherie ou à l'équarrissage, la valeur de la dépouille, viennent en déduction de l'indemnité de l'Assureur.

Toutefois, en cas d'abattage ordonné par les Pouvoirs Publics, le cumul d'indemnités versées tant par l'Assureur que par les Pouvoirs Publics ne pourra en aucun cas dépasser la valeur marchande de l'animal au jour du sinistre.

Le règlement des indemnités dues sera effectué par l'Assureur un (1) mois après la clôture du procès-verbal d'expertise

5 La résiliation du contrat d'assurance :

Le contrat peut être résilié avant sa date d'expiration normale dans les cas et conditions fixées ci-après :

1°) - Par l'assuré ou l'assureur:

Dans les contrats à durée supérieure à trois (3) ans, moyennant un préavis de trois (3) mois. (**Article 10, alinéa 3 de l'Ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances**)

2°) - Par l'assureur:

A – Dans les contrats renouvelables par tacite reconduction, en cas de non-paiement des cotisations dans le délai de cinquante-cinq (55) jours à compter de l'échéance de la cotisation. (**Article 16, alinéa 5 de l'Ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances**).

B - En cas de non-paiement de la différence de cotisation par suite d'une aggravation du risque dans un délai de trente (30) jours après réception de la notification du nouveau taux de cotisation. (**Article 18, alinéa 4 de l'Ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances**).

C - En cas d'omission ou d'inexactitude dans la déclaration du risque, à la souscription ou en cours de contrat, lorsque l'assuré refuse l'augmentation du nouveau taux de cotisation proposé par l'assureur et à l'échéance du délai de quinze (15) jours après notification. (**Article 19, alinéa 1 de l'Ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances**).⁴¹

⁴¹CRMA. Multirisque bovine. P12 .document interne de la CRMA

CHAPITRE I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Conclusion :

Le marché des assurances connaît des profondes mutations compte tenu de son rôle économique et social depuis ses origines.

La procédure de l'assurance s'achemine en inscrivant un contrat d'assurance pour la couverture des risques et offrir des garanties aux clients dit assurés.

De ce fait, les garanties jouent un rôle important dans le développement du secteur agricole ainsi que les sociétés d'assurance couvrent un grand nombre de risques moyennant un compensation clairement définie en contrepartie qui est la prime, elles contribuent ainsi directement au fonctionnement et au développement de l'économie.

L'assurance agricole est vaste notre recherche a mis le point sur la branche animale en particulier le bovin.

Dans le chapitre deux, nous allons aborder la présentation et l'axe stratégique de la CRMA ainsi que l'analyse de la branche bovine tenant compte des données récoltées (auprès de la CRMA et DSA) concernant les éleveurs et le taux de leurs assurabilité.

Chapitre II

*Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les
éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi Ouzou*

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Introduction

La Caisse régionale son activité fondamentale comme son nom l'indique est beaucoup plus centrée sur l'activité agricole.

La CRMA offre beaucoup de produit pour couvrir les éleveurs contre les différents risques agricoles en utilisant des stratégies pour le développement de son activité

Ce chapitre, sera consacré à notre étude pratique, et repart en trois sections ;

La première sur une brève présentation de la CNMA et la CRMA de Tizi-Ouzou ces missions et ces stratégies la deuxième comportera sur la Caractérisation de la branche bovine au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et la troisième section sur la Culture assurantielle des éleveurs de bovin : forces et faiblesses, opportunités et menaces (analyse du SWOT)

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Section 1 : Axe méthodologique de la partie pratique au sein de la CRMA

1-Aspect descriptif

Notre thématique a nécessité une orientation vers une compagnie d'assurance agricole dont on a choisis la CRMA.

Au sein de cette compagnie régionale de mutualité agricole s'est déroulée notre enquête (partie pratique) d'une durée de 45 jours, afin de reprendre à la problématique qui est notre moteur de recherche et confirmer les hypothèses.

2-Les types d'informations récoltés auprès de la CRMA

Pendant l'enquête, nous avons eu l'accès, a diverses données :

2-1 Qualitatives :

Concernant la stratégie de la CRMA pour le développement de ses activités et l'analyse de ses points fort, faiblesses ou menaces et opportunités.

2-2 Quantitatives :

Le nombre des éleveurs existants dans la wilaya de Tizi Ouzou et précisément leurs répartitions dans diverse subdivisions.

Le nombre des éleveurs ayant assuré leurs cheptel au niveau de la CRMA et ceci en 2019 et 2020.

2-3 Le déroulement de la récolte de données

En premier lieux, nous avons exposé notre thématique à monsieur ' Hamdad Madjid ' le directeur de la CRMA qui a validé et nous a accueilli puis nous a dirigé vers Monsieur 'IBRAHIM Samir ' le vétérinaire là où on a récolté les informations et donnés nécessaires.

Ensuite : y'a eu certaines modification à notre plan initial et ceci tenant compte des données disponibles pour la réalisation de la partie pratique de notre mémoire

Enfin, on a pu analyser l'organigramme de la CRMA, les stratégies menées par celle-ci pour attirer les clients notamment les agriculteurs ou éleveurs et offrir un climat de fidélisation aux déjà assurés, ont été aussi dirigé vers la DSA(direction du service agricole) pour nous informer ainsi les lecteurs de notre travail du nombre des éleveurs de la wilaya de Tizi Ouzou pour comparer ceci avec le nombre assuré en se référant aux contrats existants

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

dans cet organisme, en dernier lieu on s'est informé des différents freins et menaces mais aussi des forces et opportunités de la CRMA

Section 2 : la CRMA : missions et stratégies

I Présentation de la caisse nationale de mutualité agricole CNMA :

La Mutualité Agricole, un Instrument financier au service de l'agriculture et des Producteurs née au début du siècle. Elle était régie jusqu'en 1972 par les dispositions de la loi 1901 portant sur les associations professionnelles à caractère non commerciales et à but non lucratif.

Au début elle portait le nom de Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles (C.C.R.M.A) et par la suite elle a changé de nom. On peut citer les premières Caisses apparues à titre d'exemple :

- . En 1904, la première caisse a été créé à Tiaret ;
- . En 1905, celle de Sétif est apparue ;
- . En 1907, celle de Constantine qui a été créé au même titre que la CNMA ;
- . En 1949, la Caisse Centrale de Mutualiste Centrale (C.C.M.S.A) est apparue ;
- . En 1958, la Caisse Mutuelle Agricole de retraite (C.M.A.R) a été créée ;
- . Et en 1972, la fusion de ces deux caisses avec la (C.C.R.M.A) avait donné naissance à la Caisse National de Mutualité Agricole (CNMA).

La mutualité agricole organisée conformément à l'ordonnance 72-64 du 02/12/1972 comme suit :

1- La Caisse Locale (CL)

Le conseil d'administration de la caisse locale qui est élu pour un mandat de 04 années de suite, est composé des membres sociétaires suivants:

- 05 administrateurs élus par l'assemblée générale conformément aux dispositions statutaires.
- 01 représentant non éligible du ministère de l'agriculture.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

2- La Caisse Régionale (CR)

L'assemblée générale de la caisse régionale comprend en plus des caisses locales qui sont membres de plein droit, les offices à vocation agricole, forestière, ainsi que toute organisation ayant une relation avec le secteur agricole.

L'assemblée générale est constituée des présidents des caisses locales qui disposent chacun de 04 voix, et des représentants, cadres ou administrateurs des autres organismes ayant une activité connexe au secteur agricole, dont chacun ne dispose que d'une voix.

Suite à cette assemblée générale, le conseil d'administration est élu pour une période de quatre années. Il est composé de sept 07 administrateurs, dont quatre sièges à pour voir parmi les administrateurs des caisses locales.

3- La Caisse Nationale (CN)

L'assemblée générale est composée des présidents de l'ensemble des caisses régionales, dont chacun ne dispose que d'une voix. Le conseil d'administration contient 12 membres dont 9 membres sont élus parmi les membres composant de l'assemblée générale et 3 membres représentant le ministère de l'agriculture et du développement rural.

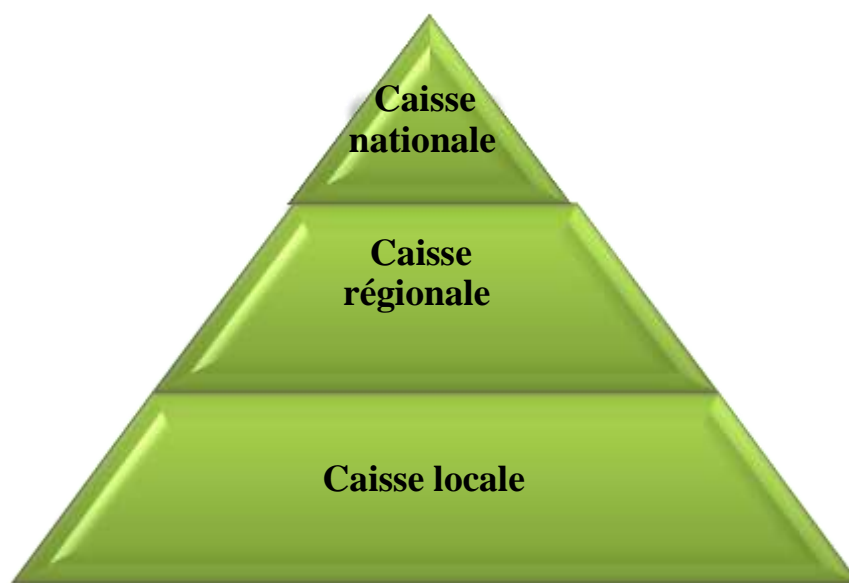
Avait alors objectif la protection des biens et des personnes du monde rural et des activités connexes à l'agriculture. (Assurances agricoles, retraite et sécurité sociale agricoles).

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) offre ses services, à travers son réseau, constitué Caisses Régionales de Mutualité Agricole (CRMA), et de bureaux locaux, à une clientèle composée de la population agricole et rurale et des investisseurs dans le secteur agricole, dans les domaines des assurances des biens.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

L'organisation de la mutuelle agricole :

Figure N°9 : organisation de la mutuelle agricole



Source : document interne de la CRMA

II la caisse régionale de mutualité agricole CRMA de Tizi-Ouzou :

1-Historique de la CRMA :

La CRMA de Tizi-Ouzou est créée en 1968 et est formée de personnes morales ou physiques qui adhèrent au statut et souscrivent des parts à son capital social jusqu'à septembre 1995, les activités de mutualité agricole comprenaient les assurances économiques agricoles et la sécurité sociale agricole ont été transférées au régime général de sécurité sociale (CNR, CNAS et CASNOS).

En décembre 1998, il Ya eu ouverture de l'agence de crédit agricole de la CRMA de Tizi-Ouzou.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

2-Présentation de la CRMA de Tizi-Ouzou

La Caisse Régionale de la Mutualité Agricole (CRMA) offre un tas de produits qui sont avantageux tant pour l'assureur pour l'assuré, à côté des assurances pratiquées par toutes les compagnies d'assurances, la CRMA quant à elle, son activité fondamentale comme son nom l'indique est beaucoup plus centrée sur l'activité agricole.

2-1-Localisation de la CRMA de Tizi-Ouzou

La Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA) de Tizi-Ouzou est située à : 80, Rue ABANE Ramdane 15000Tizi-Ouzou

Figure N° 10 : photo de la CRMA Tizi-Ouzou



Source : photo de la CRMA

2-1-1 Agrément de la CRMA de Tizi-Ouzou

L'agrément de la CRMA de Tizi-Ouzou lui permet de fonctionner sous la tutelle de la CNMA. La création de n'importe quelle autre caisse est soumise à l'autorisation préalable de Celle-ci, sa composition doit comprendre le nombre de sociétaires admis, le capital social Souscrit et libéré, la circonscription territoriale et la liste des sociétaires fondateurs.

2-1-2 Circonscription territoriale de la CRMA de Tizi-Ouzou

La CRMA de Tizi-Ouzou se limite au territoire de la Wilaya. Généralement, la

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Circonscription territoriale initiale d'une caisse est délimitée les créations et peut être modifiée en cas de fusion de deux autres pour des raisons de rentabilité économique. Elles doivent avoir l'accord préalable de la CRMA et elles doivent être limitrophes.

2-2 Organigramme de la CRMA :

L'organigramme de la CRMA a été fait en fonction de la taille de l'entreprise et des branches exercées.

La caisse régionale de la mutualité agricole de Tizi-Ouzou est composée de :

- Le directeur :

Le directeur régional est désigné par le directeur général sur une liste d'aptitude, après accord du conseil d'administration de la caisse régionale. Il doit assumer toutes les fonctions liées à la CRMA, ainsi que celles des agences, guichets et bureaux locaux qui en dépendent. Il relève hiérarchiquement du directeur général dont il détient les prérogatives fonctionnelles et les pouvoirs de gestion.

- Secrétariat :

Elle a pour missions la gestion interne entre les services, et les responsables.

- Assurance

L'activité assurance est organisée en division comprenant cinq (5) services

- Service informatique

- Service sinistre

- Service du personnel et des moyens généraux

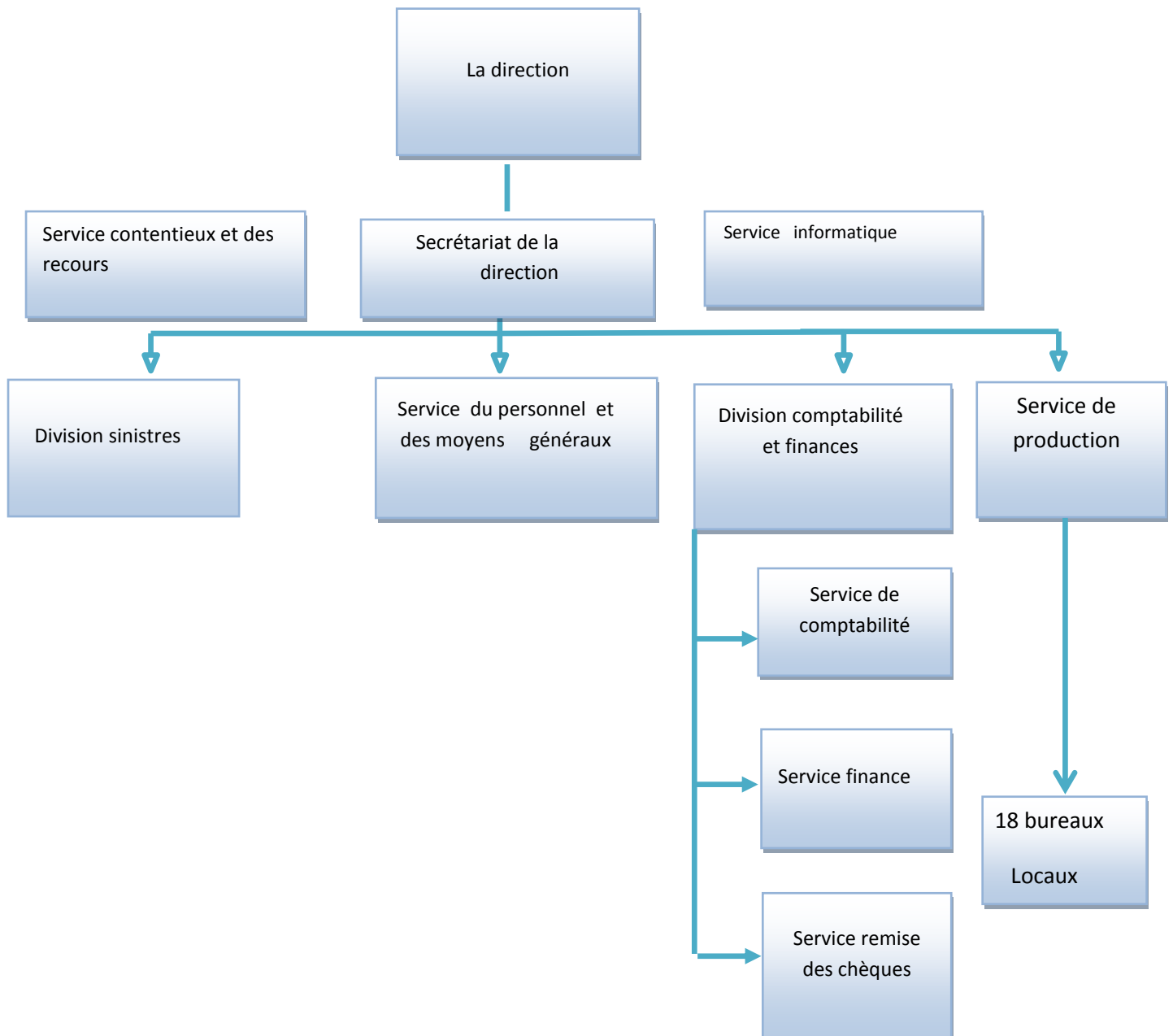
- Service comptabilité et finance

- Service production

-Bureaux locaux : la CRMA de T.O est composée de 18 bureaux locaux : Tizi Ouzou, Draa ben KHEDA , Freha ,Isser, Mekla ,Draa el Mizan ,Ouacif ,Ouadia ,Ouagenoun ,Azzazga , Larbaa Nath Irathen , Michlet, Boughni, Bouzegane, Krim Belkasem, Tizirt ,Beni douala ,

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Figure N°11 : organigramme de la CRMA



Source : Document interne de la CRMA

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

2-3 Les missions de la CRMA :

La CRMA de Tizi-Ouzou est actuellement une caisse régionale dotée des moyens humains, matériels et financiers adéquats, afin de lui permettre de mener bien sa mission d'assurance et de répondre avec le maximum d'efficacité et de rapidité aux attentes de sa clientèle.

Ces missions se présentent comme suit :

- Encaisser les primes d'assurance;
- Pratiquer les opérations d'assurance liées aux risques agricoles, automobiles et divers ;
- Régler les primes d'assurance;
- Régler les sinistres qui ne dépassent pas son pouvoir financier ;
- Chaque mois, elle adresse à la direction générale CNMA un rapport financier où figurent toutes les recettes et dépenses

2-4 Objectifs de la CRMA :

La CRMA de Tizi-Ouzou a pour objectif de réaliser pour.

- Donner une meilleure qualité de prestation de service pour attirer la clientèle ;
- Vendre le maximum de produits (contrat d'assurance) ;
- Gérer les dossiers sinistres en un temps réduit ;
- Assurer les biens contre plusieurs risques certains ;
- Augmenter le portefeuille (capital) de la CRMA.

2-5 Les offres d'assurance pratiquées par la CRMA

La CRMA offre tout un ensemble de garantie sous forme de contrats tel que :

2-5-1 Assurance automobile et matériel agricole

- Assurance automobile particulier ;
- Assurance de remorque ;
- Assurance de matériel agricole ;
- Assurance de matériel agricole en leasing.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

2-5-2 Risques divers

-Assurance de responsabilité civile.

-Assurance vol.

2-5-3 Assurance incendie

-Incendie bâtiments et risque simple ;

-Incendie bâtiments industriels ;

-Incendie bâtiments agricoles.

-Risque informatique

2-5-4 Assurance transports

-Assurance transport publique par voie terrestre ;

-Assurance transport publique par voie aérienne ;

-Assurance transport maritime ;

-La responsabilité civile des voitures.

2-5-5 Assurance engineering

-Risque de construction et montage ;

-Risque engins de chantier. ;

-Bris de machine ;

-Perte de produits frigorifique.

2-5-6 Assurance catastrophes naturelles

-Les biens immobiliers ;

-Les biens industriels et commerciaux.

2-5-7 Assurance végétales : contient :

L'assurance grêles, incendies récoltes (*céréales et fourrages*), multirisques serre,

Multirisques palmier dattier, multirisques agricoles, multi périls pomme de terre,

Multirisques arbres fruitiers, multi périls tomate industrielle, pépinières arboricoles et

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

viticoles, réseau d'irrigation en exploitation, multi périls olivier, multi périls vigne,

Assurance grêle incendie combines : incendie récoltes et assurance intégrale des céréales

(Sécheresse grêle incendie).

2-5-8 Assurances animales

L'assurance multirisques caprine, multirisque ovine, multirisques avicole, multirisque apicole, multirisques dinde, mortalité des dromadaires, multirisque équine et multirisques cunicole et l'assurance multirisque bovine

2-6 Les stratégies de la CRMA :

2-6-1 Les stratégies de fidélisation de la CRMA

Les différentes stratégies de fidélisation utilisées par la CRMA sont :

2-6-1-1 La stratégie de fidélisation par la satisfaction client

Le client est l'élément essentiel dans les transactions commerciaux ou organismes d'assurance...

Pour cela La CRMA essaye de répondre à toutes les attentes et les insatisfactions de ces clients par renforcer la relation tout en créant un lien de confiance, offrir un service de qualité irréprochable, mettre en place un programme de fidélisation ou encore Donner la parole au client et vendre plus à ceux qui achètent. ...etc

Ceci avec tous les niveaux de la chaîne : accueil, qualité de service...etc.

2-6-1-2 La stratégie de fidélisation par les services

Afin de pouvoir atteindre les différents besoins de ces clients et les satisfaire, La CRMA lance une forte gamme de produits sur le marché par exemple : l'assurance R-C-Chasse est lancée en 2018, ainsi que Incendie Oliviers en 2019, suite aux nombreux incendies qui ont touché notamment la Kabylie.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

2-6-1-3 La stratégie de fidélisation par l'événementiel

La CRMA invite ses meilleurs clients afin d'assister aux différents événements pour mieux les informer de tout changement ou nouveauté qui pourrait y avoir sur ses produits et ceci par trois méthodes Soit :

- En allant plus loin que le contact commercial

Créer avec les clients des relations personnalisées et non seulement commerciales

- En Récompensant

Faire leur profiter d'exclusivités, les mettre à l'honneur, par exemple : en les invitant à intervenir à son événement ou encore en leur faisant vivre des expériences inédites qui les aideront à se sentir privilégiés

2-6-1-4 La stratégie de fidélisation du produit fidélisant

Tout en proposant au client des produits bien adaptés à son évolution dans la vie par exemple : par rapport à son âge c'est ainsi que La CRMA suit le consommateur tout au long de sa vie.

2-6-2 les stratégies de suspicions de la CRMA :

2-6-2-1 Axe mutualisme et proximité

- Sensibiliser les agriculteurs au besoin d'adhérer de façon volontaire au principe de l'assurance des biens et des personnes et d'intégrer dans leurs activités, la souscription et la protection de leurs revenus par biais d'un contrat d'assurance.

- Le renforcement du sociétariat par des campagnes d'information avec la mobilisation des membres des conseils d'administration des caisses régionales ayant pour objectif l'élargissement de la base adhérente et du renforcement des principes de gestion mutualiste des caisses de la CRMA

La poursuite de l'étude des nouveaux produits et des modalités de couverture multirisques au bénéfice de la clientèle

2-6-2-2 Axe système d'information

Mise en place d'un réseau de transmissions par internet et intranet qui permettent un système d'exploitation des informations.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Mise en place d'un système intégré de gestion liée à la sécurisation des informations.

Mise en place progressive d'une banque de données sécurisées, regroupées au niveau régional pour consolider au niveau central facilitant une exploitation en temps réel par les divers centres de gestion,

2-6-2-3 Axe ressources humaines

Parmi les politiques de la CRMA

Le développement de son réseau à travers toute la wilaya et la création de postes d'emploi pour les gens de la région.

Un nouveau système d'information HR ACCES est mis en place répondant ainsi à des soucis de modernité et de transparence qui permet une gestion efficiente des ressources humaines

Une formation intitulée «formation des utilisateurs progiciel HR Access » a été effectuée pour les chargés du personnel et paie ainsi que les informaticiens des caisses régionales. Durant le mois de décembre 2017

Un Serveur Test a été mis à la disposition des utilisateurs Ou niveau de site pilote et ce, pour une meilleure adaptation et une éventuelle régularisation des processus relatifs à la solution.

2-6-2-4 Axe formation et perfectionnement

Pour promouvoir son activité et perfectionner du personnel soit son savoir-faire, sa maîtrise du système et logiciel la caisse régionale de mutualité agricole s'opte a :

L'Etablissement d'une politique de généralisation pluri annuelle à l'ensemble des cadres et agents des caisses régionales et de leurs bureaux locaux, sous la forme de stages d'une durée moyenne, de séminaires de courte durée, ou par le biais de la formation à distance grâce à la disponibilité de l'outil informatique et des connexions par les réseaux existants, sans omettre la formation pour l'encadrement supérieur aux divers métiers de management exercée au sein des caisses.

Dans ce cadre on peut subdiviser la politique en deux volets

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

- L'information

LA CRMA dans sa politique favorise la communication via : des notes internes ou courriers ...etc.

- La communication :

Qui favorise le transfert de l'information soit : en ascendant ou en descendant

La direction de la formation a mis en place des solutions globales, dédiées ou proposées sous forme d'actions ponctuelles ou de parcours qui visent le développement des compétences, individuelles et collectives Ces solutions contribuent ainsi au maintien de l'employabilité de ses cadres et à l'amélioration continue de leurs aptitudes professionnelles formation

Section 3 : caractérisation de la branche bovine au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou

I-Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou et une wilaya côtière, elle se situe dans la partie nord centre de L'Algérie. Le chef-lieu de la wilaya (la ville de Tizi-Ouzou) se trouve à une centaine de Kilomètres à l'est d'Alger, la capitale. Après des découpages administratifs successifs (1963, 1974, 1984), la Wilaya de Tizi-Ouzou dans ses limites actuelles s'étend sur une superficie de 2957,94 km², soit 0,13% du territoire national.

L'exiguïté de la wilaya, son relief accidenté n'empêchent pas 1 127 166 habitants (RGPH 2008) de s'entasser sur les versants de la montagne et les quelques rares plaines avec une densité moyenne de 377 habitants/km², elle est considéré comme la région la plus peuplée en Algérie.

La wilaya de Tizi-Ouzou est délimiter administrativement par la wilaya de Bouira au Sud, par la wilaya de Bejaia à l'Est et par la wilaya de Boumerdes à l'Ouest, la wilaya est ouverte au Nord sur la Mer Méditerranée, elle dispose d'une façade maritime de 85 KM.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

II-Catégories d'éleveurs

Tableau N° 4:categories d'éleveurs

Wilaya	Tizi-Ouzou	Tizi-Ouzou
Secteur d'activité	Agriculture	Agriculture
Nom et prénom du promoteur	MOULOUDJ EP BELKACEM OUERDIA	HOCINE MASSINISSA
Nom de l'entreprise	ELEVAGE BOVIN BELKACEM	ELEVAGE BOVIN
Intitulé de l'activité	Elevage bovin	Elevage bovin
Adresse complète	VGE IGHIL TIZI BOA BOUZEGEN	VGE BENI KOUFFI CNE BOUGHNI
Description complète	Mme BELKACEM a bénéficié d'un crédit Angem pour acquérir trois vaches son cheptel ne cesse de s'élargir année après année	Mr HOCINE a acquis trois vaches afin de se lancer dans l'élevage bovin.

Source : élaboration propre d'après les données de la DSA

Le tableau ci-dessus porte information sur les catégories des éleveurs :

Comme présenté dans le tableau l'élevage de bovin est une activité pratiquée par

Les hommes (Mr HOCINE MASSINISSA) comme par les femmes (MOULOUDJ EP

BELKACEM OUERDIA) et c'est ce qui traduit son accessibilité non limitée par le

Genre de personnes exerçant le métier.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

III Le nombre d'éleveurs du bovin a la wilaya de Tizi Ouzou :

Tableau N°5 : le nombre d'éleveurs 2019 /2020

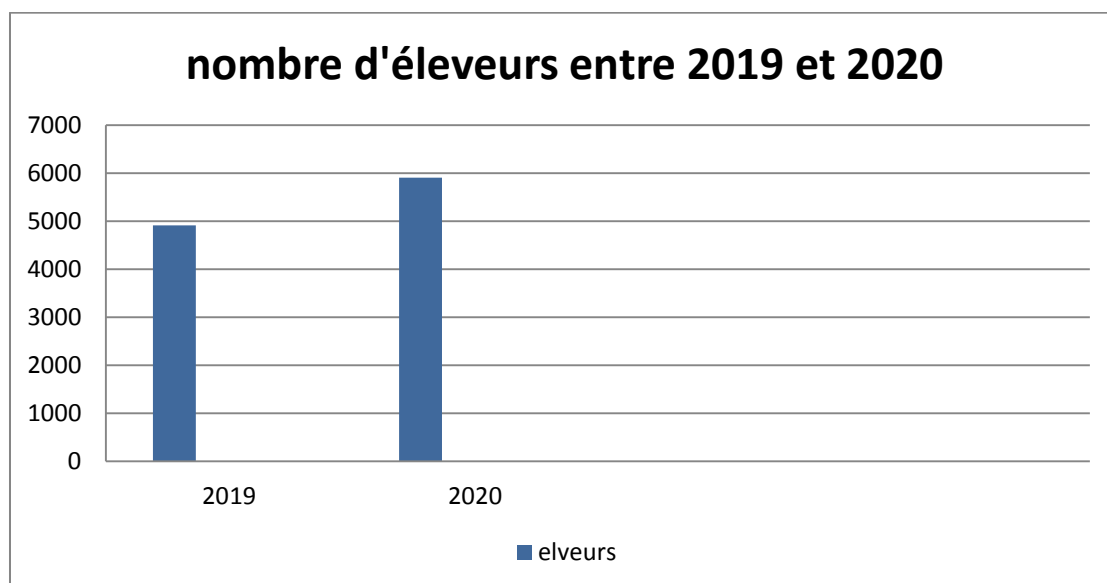
Type d'élevage	Total
Éleveurs de bovin 2019	4911
Éleveurs de bovin 2020	5709

Source : élaboration propre d'après les données de la DSA

En analysant le tableau N° 5 qui porte sur le nombre des éleveurs bovins au niveau De la wilaya de Tizi Ouzou qui est bien 4911 en 2019 pour arriver à 5709 en 2020 Donc 798 nouveaux éleveurs et ce qui montre que l'activité d'élevage ne cesse de S'accroître au fil des années et ceci due en premier lieux à l'adaptation des zones Rurales à ce type d'activité, au climat de la wilaya qui influence directe ou indirecte, Aux bénéfices qu''apporte cette branche d'activité (la vente du lait, de viande ...etc.) Mais aussi grâce aux crédits accordés par les organismes d'aide au financement (ANSEJ désormais nommé ANADE) au non capables d'affronter de telles activités.

Graphiquement le nombre d'éleveurs bovin peut s'illustrer comme suit :

Graphe N° 1 : les éleveurs de la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2019 2020



Source : élaboration propre à partir du tableau N°5

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

IV Le nombre d'éleveurs bovin par apport a d'autres types d'élevage en 2020 :

Tableau N° 6: le nombre d'éleveurs bovin par apport a d'autres éleveurs

Type d'élevage	Total d'éleveurs
éleveur du bovin	5709
éleveur de l'ovin	76
éleveur du caprin	203

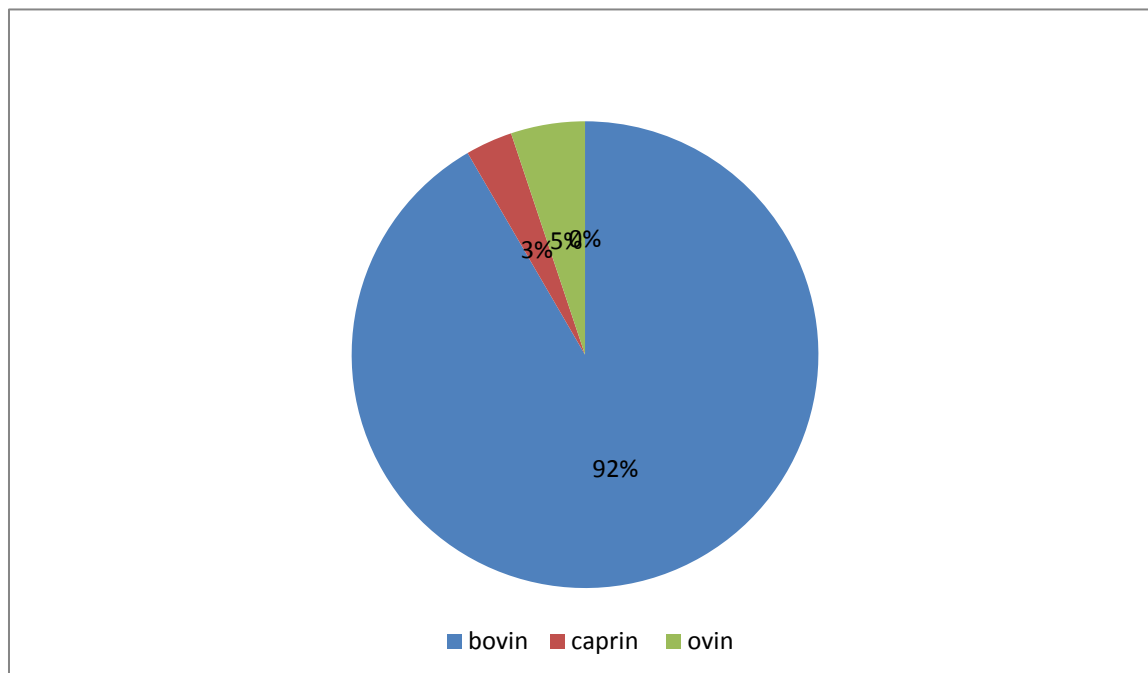
Source : élaboration propre d'après les données de la DSA

On faisant l'analyse comparative pour le tableau de juste avant on remarque que la branche bovine est la plus dominante au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou par rapport à d'autre branches animales telles qu'ovin et caprin soulignant que les éleveurs bovin plafonnent 5709 soit 92% du taux d'élevage (en 2020) mais ceux du caprin sont à seulement 203 éleveurs soit 5% sans citer la faiblesse du nombre des éleveurs du caprin qui n'atteint même pas le chiffre 100 (3% seulement).

La raison suggéré pour ce remarquable décalage peut être référé à de divers facteurs tels que les bénéfices générés par la branche bovine comparant aux autres.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Graphe N°2 : la part des éleveurs bovin par rapport à d'autres types d'éleveurs



Source : élaboration propre à partir du tableau N°6

V Le nombre d'éleveurs par subdivision :

Tableau N° 7 : le nombre d'éleveurs par subdivision

Les subdivisions de la wilaya de Tizi-Ouzou	Le nombre d'éleveurs
AIN EL HAMAM	194
AIT TOUDERT	14
AZEFOUNE	544
AZZAZGA	87
BENI DOUALA	225
BEN YANI	48
BOUGHNI	129

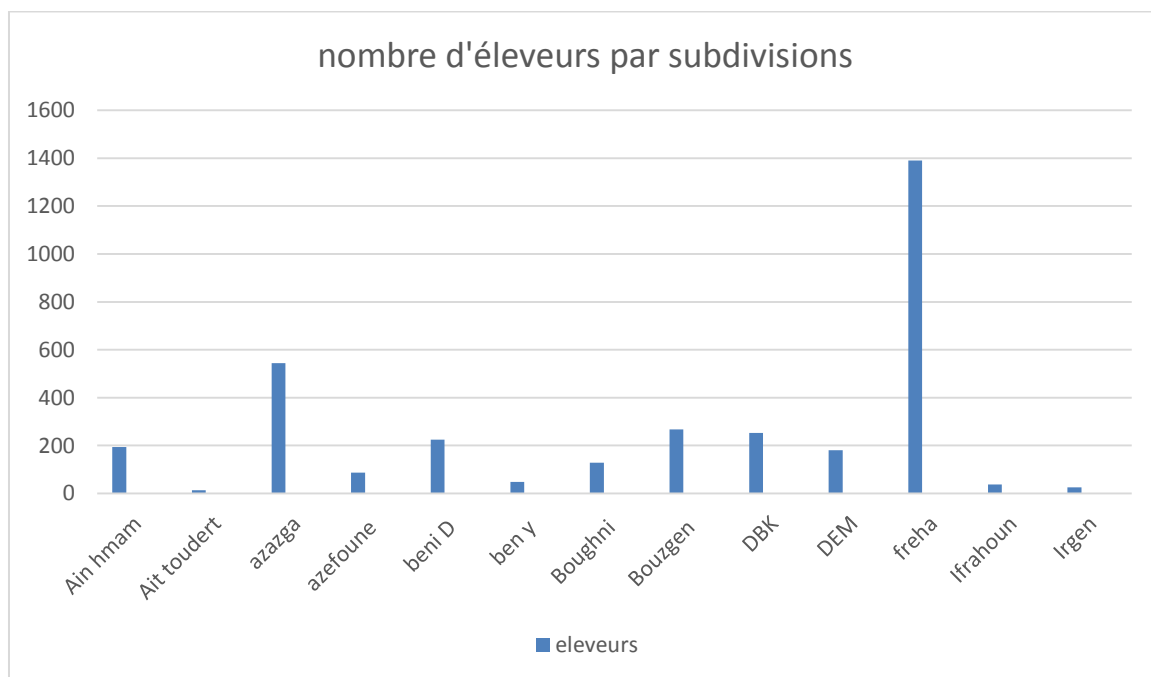
Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

BOUZGENE	267
DRAA BEN KHEDDA	253
DRAA EL MIZAN	181
FREHA	1390
IFARHOUNEN	37
IRGEN	25
LARBA NATH IRATHEN	114
MAATKA	68
MEKLA	352
MAKOUDA	15
OUACIF	51
OUADIA	148
OUAGENOUN	401
TIGZIRT	920
TIMIZART	14
TIZI GHENIF	47
TIZI OUZOU	171
TIZI RACHED	14

Source : élaboration propre d'après les données de la DSA

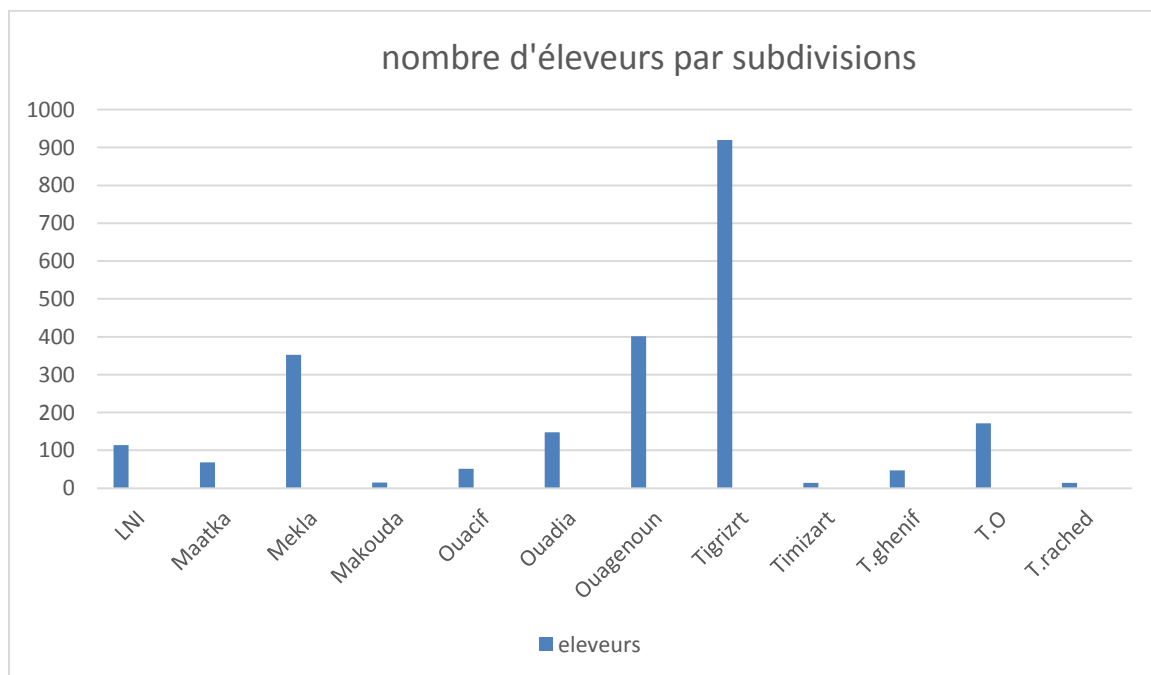
Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Graphe N°3 : nombre d'éleveurs bovin par subdivisions



Source : élaboration propre à partir du tableau N°7

Graphe N°4 : suite du graphe N° 3



Source : élaboration propre à partir du tableau N°7

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

En visionnant les graphes on constate qu'il existe 25 subdivisions au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou et le nombre d'éleveurs se diffère d'une subdivision à l'autre soit

Un nombre très faible à Makouda(15),Tizi Rached(14),Timizart(14) ...etc.

Un nombre remarquable a Tigzirt(920 éleveurs), Freha(1390 éleveurs) ou encore Azefoune ou le nombre a atteint (544 éleveurs).

Nous pouvant indiquer que la qualité des terres, la disponibilité des fonciers et les zones rurales sont des facteurs enregistrant ces différences

VI -Le nombre d'assurance bovine

Le nombre d'assurance bovine pour l'année 2019 de la CRMA :

Tableau N°8 : le nombre de contrats de l'assurance bovine 2019

Branche	Les polices	Les avenants	Inscription
Production animale	120	131	251

Source : élaboration propre d'après les Données de la CRMA

Le table ci-dessus nous informe sur le nombre de contrats inscrits au niveau de la CRMA de Tizi Ouzou, les avenants et donc le nombre d'inscriptions totales en 2019 : les polices d'assurance 120 contrats, les avenants 131, en additionnant le totale des inscriptions est 251.

Le nombre d'assurance bovine pour l'année 2020 de la CRMA :

Tableau N°9 : le nombre de contrats de l'assurance bovine 2020

Branche	Les polices	Les avenants	inscription
Production animale	91	90	181

Source : élaboration propre d'après les Données de la CRMA

De même ce tableau porte information sur le taux d'saturabilité des éleveurs en 2020 soit : 91 polices, 90 avenants donc par addition 181 inscriptions.

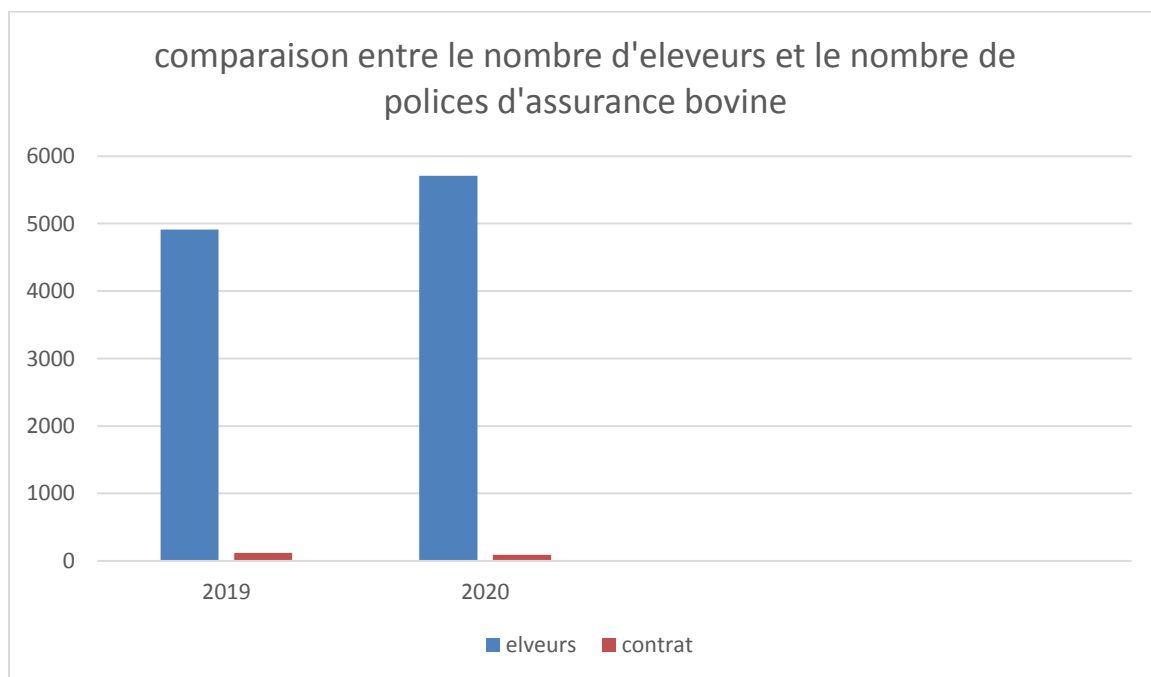
Comparaison et interprétation

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Comparant les deux tableaux (N°8 et N°9) on constate que le taux d'assurabilité (éleveurs assurés) a reculé de 2019 à 2020 de point de vue analytique : les polices ont diminué de 120 en 2019 à 91 en 2020 soit 29 polices et les avenants ont reculé de 40 (de 131 en 2019 à 90 en 2020) donc mathématiquement les inscriptions ont reculé de 70.

Ce recul peut être ou sûrement dû à l'épidémie apparue depuis 2019 donc la faiblesse du chiffre d'affaire des éleveurs donc l'annulation de l'assurance de leurs produits notamment le cheptel, la sécheresse pendant l'été qui est facteur de recul des activités agricoles ou encore la vétusté de services offerts par la CRMA donc recours à d'autres compagnies pour s'assurer.

Graphe N°5 : Comparaison entre le nombre d'éleveurs bovins et le nombre de polices d'assurance bovine



Source : élaboration propre à partir du tableau N°5 et des tableaux N°8 et N°9

Le graphe N°5 reflète une étude comparative entre le nombre des éleveurs et le nombre de Polices d'assurance bovine en 2019 et 2020 :

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

VII-Comparaison du nombre d'éleveurs et le nombre de police d'assurance en 2019 et 2020 :

En 2019 le nombre d'éleveur été 4911 en 2019 et arrivé à 5709 en 2020 mais le nombre de contrats est remarquablement faible comparant aux taux d'éleveurs soit 251 inscriptions en 2019 pour reculer jusqu'à 181 inscriptions en 2020 et si parlant en pourcentage le taux d'assurabilité en 2019 été 5.11% et 3.17% en 2020 (des taux très faibles)

L'évolution de l'activité d'élevage (le nombre d'éleveurs est en croissance de 2019 à 2020) est due à l'amélioration des espaces rurales et que la branche bovine apporte un bénéfice et joue un rôle financier que ce soit pour l'éleveur en particulier et a l'économie du pays en général et l'état qui récupère le foncier pour les utiliser dans cette branche d'activité...etc.

La faiblesse et le recule de taux des contrats d'assurance de la branche bovine peut se référer a de multiple curabilités et facteurs comme :

- la pandémie qui a été considéré comme moteur de frein ou source majeur de recule de diverses branche d'activité comme l'élevage.
- la cherté des services proposés par la CRMA.
- La faiblesse du chiffre d'affaire des éleveurs.
- Le manque de la culture assurantielle chez les éleveurs du bovin.

Section 4 : L'analyse SWOT de la CRMA (forces, faiblesses, menaces et opportunités)

Tout commençant par la signification de l'abréviation de ce terme le SWOT est un acronyme anglais qui veut dire **Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats**

En Français on peut l'interpréter comme suit : **forces, faiblesse, opportunités, menaces**

1-Définition SWOT :

L'analyse SWOT est un diagnostic pour mieux identifier les options stratégiques et les actions marketing tout en déterminant le contenu des quatre facteurs () pour obtenir le diagnostic et de cédé des actions d'une entreprise tout en visant l'évolution de sa réputation et un meilleur tracé dans l'acheminement de ses activités

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

II-Les composantes de SWOT

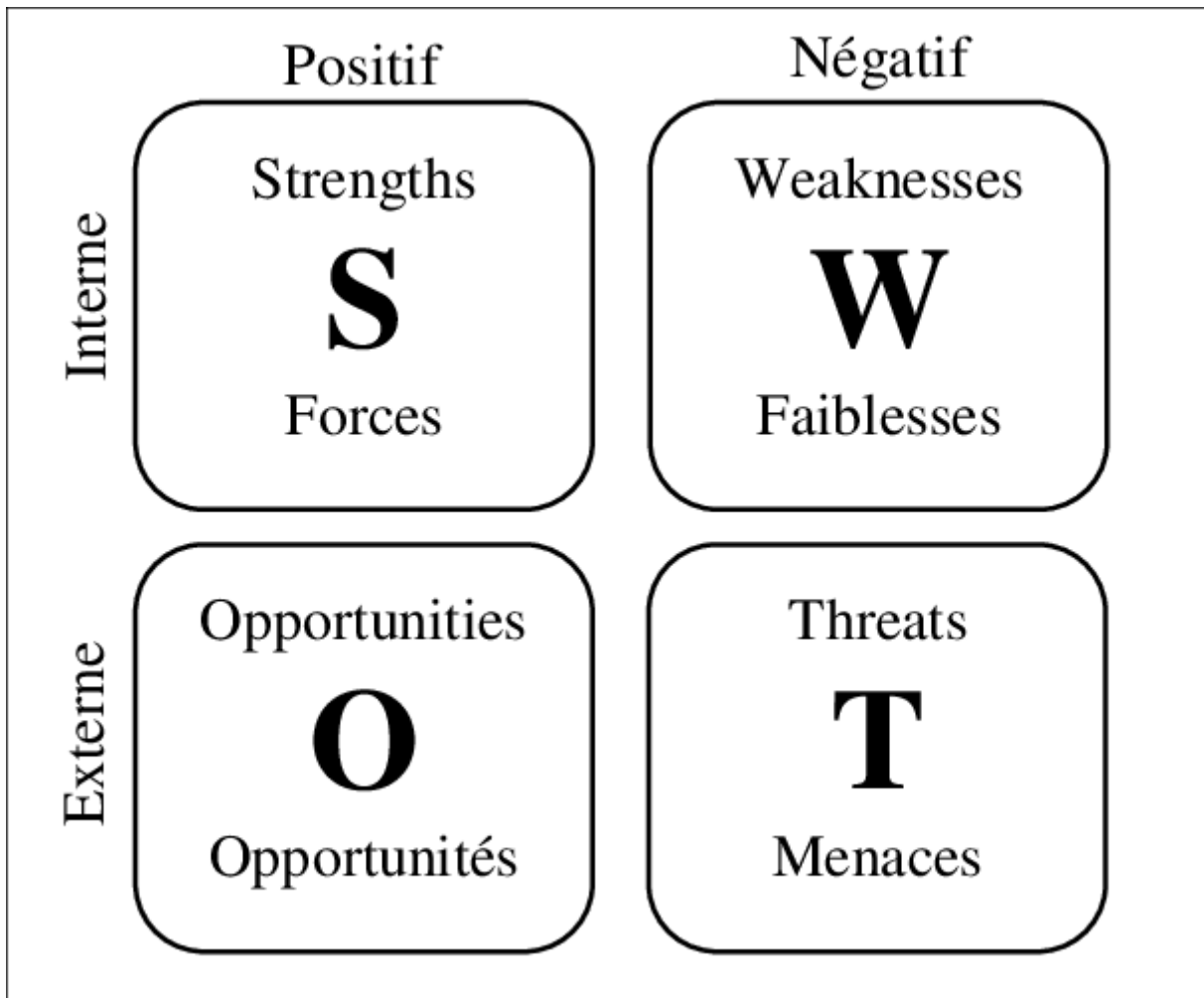


Figure N° 12:SWOT

Source : image prise dans le web

On distingue deux catégories

1- Facteurs internes

Les Forces :

Ce sont les domaines dans lesquelles l'entreprise est objectivement meilleur que la moyenne des autres acteurs de son secteur, elles peuvent être constitué comme barrière à l'entrée tel que : des savoirs faire, brevet ou tout autre avantages qui peuvent donner une avance.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Les Faiblesses :

Ce sont les domaines dans lesquels l'entreprise est objectivement moins bonne par rapport aux concurrents, des lacunes ou d'autres ou d'autres manquements, comme les limites de ressources.

2-Facteurs externes :

Les Opportunités :

Ce sont les leviers externes sur lesquels l'entreprise s'appuie pour obtenir un nouvel avantage ou une nouvelle perspective de croissance pour par exemple penser à l'ouverture d'un nouveau marché.

Les Risques :

Ce sont les menaces externes qui pèsent sur la croissance de l'entreprise ou même l'intégrité de l'entreprise comme : les règlements qui peuvent mal influencer sur l'avancement, des évolutions technologiques ou de nouveaux concurrents.

Si l'on fait l'analyse du déroulement des activités liées à la CRMA on constate qu'elle croise des freins dans son domaine d'activité et ceci de manière interne lié à des faiblesses du côté externe liées aux menaces de l'environnement en ces divers volés (économique, politique, géographique...etc.). Comme on peut remarquer son avancement et ceci grâce à multiples facteurs interne dites forces ou externes qui sont les opportunités qui favorise son avancement Comme déjà cité le SWOT peut être illustré et interprété vis-à-vis la CRMA Tizi -Ouzou comme suit :

III Le SWOT de la CRMA

1-Les forces de la CRMA

-La notoriété :

Le fait que la caisse régionale de mutualité agricole soit connue d'une grande majorité de personnes par rapport à d'autres compagnies d'assurance.

La CRMA était le pionnier des risques agricole (première depuis sa création) et le leader des risques en sa qualité, performance et sa spécialisation dans la maîtrise des risques agricoles.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

-Chapotée par deux ministères

La caisse régionale de mutualité agricole est chapotée par deux ministères : le ministère de l'agriculture et le ministère des finances ce qui peut être considéré par point fort exemple (si la CRMA doit prendre des décisions concernant les agriculteurs elle se réfère au ministère de l'agriculture)

-Le caractère non lucratif de la mutualité agricole

A sa création la caisse régionale de mutualité agricole était régie jusqu'en 1972 par les dispositions de la loi 1901 portant sur les associations professionnelles à caractère non commerciales et à but non lucratif. Elle cherche pas à faire des bénéfices mais a participé à la vie économique

-Le nombre considérable de techniciens et d'expert en risques agricole

La CRMA procède un grand nombre de techniciens et d'experts et tout sa grâce aux formations quelle leur organise pour actualise leur connaissances, leur savoir leur compétences

-La proximité de son réseau à travers les localités rurales et agricoles :

le déploiement de son réseau à travers des zone reculé de la wilaya exemple (bureau local de BOUGHNI) là où on trouve beaucoup de terre agricole et d'éleveurs la souscription des contrats d'assurances se fais a son niveau mais en cas de sinistre le bureau local transfert les dossier a la caisse régionale de Tizi - Ouzou

-Les partenaires agricoles

Le ministre, la direction de service agricole, les subdivisions agricoles, la chambre de l'agriculture exemple (si la DSA organise des foires la CRMA est la premiers a participé)

2- les faiblesses de la CRMA

-Le statut juridique :

Elle empêche de travailler avec des intermédiaire des assurances (courtiers, les agents généraux, banques assurances)

La dénomination est un frein pour la CRMA pour les autres branche d'assurance tel que l'assurance automobile, l'assurance industrielle, l'assurance agricole...

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

-La difficulté du monde agricole soit :

L'insuffisance du niveau de culture assurantielle des agriculteurs ou des éleveurs qui influence mal sur l'avancement de l'activité

-La complexité de certains contrats agricoles

Les garantis sont difficile a déchiffré par exemple (l'assurance multirisque bétail elle a beaucoup d'ambiguïtés au niveau de ces garantis)

3 –Menaces de la CRMA

-Instabilité de l'environnement politique et économique

Toutes décisions économiques ou politiques peut impacter sur les assurances agricoles :

Comme la décision de l'effacement des dettes par l'ancien président Bouteflika qui a impacté de façon remarquable sur les assurances agricoles

-La concurrence

L'apparition d'autres entreprises d'assurance qui activent en distribuant des contrats agricoles, qui impacte sur la diminution du portefeuille de celles déjà existantes.

-La création de banque-assurance

Par la signature des conventions, citant par exemple : la convention SAA- BADRE

-L'inflation

La faiblesse du pouvoir d'achat et la non solvabilité des clients donc les clients, agriculteurs ou éleveurs ne peuvent pas promouvoir leurs activités agricole ou encore incapable de contracter le monde assuranciel ce qui influence sur la santé de la CRMA.

-L'indisponibilité de l'alimentation animale

C'est un facteur qui impacte étroitement sur l'assurance agricole comme la non disponibilité de l'aliment de bétail donc ce qui n'encourage pas les éleveur à avancer dans cette branche d'activité agricole tenant compte de ces indisponibilité et ce qui impacte sur le portefeuille des compagnies agricoles notamment : la CRMA.

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

4- opportunités de la CRMA

-Les décisions politiques

Les décisions politiques peuvent améliorer ou influencer positivement sur la santé de la CRMA. Comme la décision d'arrêter l'importation de la poudre du lait et donc l'augmentation du cheptel pour la production laitière et donc l'augmentation du taux d'assurabilité auprès de cet organisme d'assurance.

-Apparition de nouveaux organismes de financement

Cette apparition des organismes de financement comme IANADE (Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat), encourage les non capables à débiter leurs projets dans diverses activités comme le domaine de l'agriculture et ainsi solliciter les compagnies d'assurances afin de s'assurer contre les aléas.

-La récupération du foncier agricole :

L'élargissement des zones agricoles par la récupération du foncier agricole par l'état et le consacrer à ce domaine d'activité, donc, le recours aux organismes d'assurance notamment la CRMA pour s'assurer

Chapitre II : Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi-Ouzou

Conclusion

Ce travail nous a permis de cerner la CRMA comme organisme de protection des produits agricoles notamment la branche bovine contre les aléas que croisent les agriculteurs ou éleveurs.

Les résultats obtenus permettent de vérifier certaines hypothèses préalablement fixées comme confirmer que la majorité d'éleveurs ne s'assure pas et ceci due à divers facteurs citant le manque de la culture assurantielle.

On a opté à la comparaison du nombre d'éleveurs au niveau de Tizi Ouzou (données récoltées auprès de la DSA) et leurs taux d'assurabilité (données de la CRMA)

Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion générale

L'agriculture a joué sans doute un rôle essentiel dans la survie de l'espèce humaine.

De par son exposition, de façon fréquente et inattendue, aux risques climatiques et à des fléaux Dévastateurs, l'agriculture est un secteur éminemment vulnérable.

En raison de la part prépondérante qu'elle occupe dans l'économie d'un pays et de sa forte exposition, l'agriculture est dans la plupart des pays, y compris industrialisés, un secteur nécessitant la protection des états qui agissent pour protéger ses acteurs est leurs moyens de Production, en particulier lors de sinistres liés au déchaînement exceptionnel d'un agent naturel donc la dirgence vers les organismes ou compagnies d'assurance

cette étude nous a permis d'enrichir nos connaissance concernant les diverses branches agricoles en se basant spécialement sur l'analyse et l'évolution de la branche bovine ce qui nous a renseigné que malheureusement malgré l'évolution considérable de celle-ci (5709 éleveurs au niveau de la willaya de TIZI OUZOU selon les données de la DSA) et les stratégies que mène la CRMA telles que la susception et la fidélisation de ses clients (confirmation de l'hypothèse N°1) le taux d'élevage est de plus en plus faible <150 contrats souscrits en 2020 (Hypothèse N°2 confirmée)

Et si nous nous le permettons on incite la CRMA à organiser des compagnies de sensibilisations et ceci avec de multiples moyens (la presse, les medias, le contact directe avec les éleveurs.....) ou opter a l'amélioration de ses stratégies.

L'analyse SWOT de la CRMA a montré que cette compagnie est exposée aux freins ou obstacles intérieurs (faiblesses) ou encore extérieurs (menaces) souciant une perfection ou amélioration stratégique afin d'y maîtriser, mais aussi des aspects motivant son activité comme les forces (facteurs intérieurs) et les opportunités (facteurs extérieurs ou liés à l'environnement.

En fin, ce travail nous a permis de découvrir la réalité sur la profession de la population rurale, d'avoir des données sur la perception par les agriculteurs de la CRMA de Tizi-Ouzou aussi de vérifier la justesse des hypothèses posées.

Conclusion générale

Obstacles

Les difficultés de notre travail peuvent principalement résider dans :

Le manque de pistes d'information car nos bibliothèques ne sont pas riches des ouvrages liés à notre spécialité qui est les assurances ;

Le manque d'informations dans les sites web qui n'est pas pris en préalable lors du choix du thème

Bien que nous avons posé plein de questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponses

L'accès très difficile à certaines données de la CRMA (données trop sécurisées donc on n'a pas eu accès à la totalité de nos informations recherchés

Listes des tableaux, Figures et graphes

La liste des figures

Numéro	Titre	Page
1	Les branches de l'assurance agricole	16
2	la race Guelmoise	35
3	la race setifienne	35
4	la race Chelifienne	36
5	la race Montbéliarde	37
6	la race Prim'Holstein	37
7	élevage issus des différents croisements	38
8	les garanties offertes	39
9	organisation de la mutuelle agricole	58
10	Photo de la CRMA	59
11	Organigramme de la CRMA	61
12	SWOT	77

Liste des tableaux

Numéro	Titre	Page
1	Evolution de l'effectif du cheptel bovin dans le monde	32
2	Les principaux cheptels bovins dans le monde	33
3	Les conditions de l'assurance bovine	46
4	Catégories d'éleveurs	68
5	le nombre d'éleveurs 2019 /2020	69
6	le nombre d'éleveurs bovin par apport a d'autres éleveurs	70
7	le nombre d'éleveurs par subdivision	70 /71
8	le nombre de contrats de l'assurance bovine 2019	74
9	le nombre de contrats de l'assurance bovine 2020	74

Liste des graphes

Numéro	Titre	Page
1	les éleveurs de la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2019 2020	69
2	la part des éleveurs bovin par apport a d'autres types d'éleveurs	71
3	Le nombre d'éleveurs bovin par subdivisions	73
4	Le nombre d'éleveurs bovin par subdivisions	73
5	Comparaison entre le nombre d'éleveurs bovin et le nombre de police d'assurance bovine	75

Bibliographie

Bibliographie

➤ **Ouvrages**

1. François Couillbaut, Constant Elishberg et Michel Latrassé, « Les grands principes de l'assurance », Editions L'Argus de l'assurance, 6e édition, France, 2003
2. Manuel international de l'assurance, édition Economica, 2ème édition, France,

➤ **Articles et communications**

1. Thérèse Sandmark, (collectif), « Genèse et essor de la micro-Assurance Agricole », Document de réflexion, 2014.
2. Billy Trow « assurance et développement agricole : nouvelles dynamiques en Algérie, au Maroc et en Tunisie », Edition F.A.R.M, 2013.
3. (ITURRIOZ R, « Assurance agricole », Washington, Banque mondiale, 2009.
4. M. Amadou Ndiouga Ndiaye, « Assurance agricole au Sénégal, un système en construction », édition Paris 2012.

➤ **Thèses et mémoires**

1. Ait Brahim Lynda, Dahnoune Lyasmine « l'évolution des assurances agricoles en Algérie cas de la multirisque bétail de la CRMA de Tizi-Ouzou » Mémoire de master Université de Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2018.
2. Aoudia Karima, Kebir Samia « évaluation de la sinistralité automobile en Algérie cas de l'agence CAAR 205 de Tizi-Ouzou » Mémoire de master Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2020.
3. Boulahia Latifa, Chrad Salah Eddine « contribution des assurances agricoles au développement rural durable en Algérie cas de la CRMA de la wilaya de CONSTANTINE » Mémoire de magister Université frères Mentouri Constantine 1, 2008.
4. Nait Chabane Soraya, Oumedjbeur Abdelhamid « caractérisation des élevages bovins dans une zone montagneuse cas de la région de Tizi –Ouzou » Mémoire de master Université de Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2015.
5. Saib Ghenima, Saidani Thinhinane « les contraintes à l'évaluation et la gestion des risques en assurances agricoles Cas de la CRMA de TIZI OUZOU » Mémoire de master Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2018.

➤ **Rapports et documents officiels**

1. Document interne de la CRMA
2. Abderrahmane BOURAD (directeur général) office internationale en matière d'assurance agricole
3. Canma @cnma.dz (consulté le 25/10/2021 à 15H13)

➤ **Textes juridiques**

1. Journal officiel : L'Article 7 du Décret exécutif N° 96-03
2. L'article 619 du code civil

➤ **Webographie**

1. <https://cours-de-droit.net/divers-types-assurance/> /
2. <https://modeles-contrat.fr/contrats-assurances-terrestre/>
3. <https://placement.meilleurtaux.com/assurance-vie/historique-assurance-vie/>
4. <https://www.fao.org/3/Y0491F/y0491f02.h>

Table des matières

Table des matières

Remerciement	
Dédicaces	
Sommaire	
Liste des abréviations	
Introduction générale	2

Chapitre I : Pratique de l'assurance agricole : histoire, évolution et composantes en particulier l'assurance bovine

Introduction	6
Section 1 : bref historique et cadre conceptuel	7
I- idée primitive de l'assurance et la naissance de l'assurance agricole	7
1 historique de l'assurance	7
1-1 histoire antique de l'assurance	7
1-2 Les prémisses de L'assurance moderne	9
1-2-1 L'assurance maritime	9
1-2-2 L'assurance terrestre	10
1-2-2-1 Assurance incendie	10
1-2-2-2 Assurance vie	11
1-2-2-3-L 'assurance agricole et accidents de travail	11
2 apparition de l'assurance agricole	11
2-1 Bref historique de la genèse des systèmes d'assurance agricole	11
2-2 L'assurance agricole en Algérie	13
II- Assurance agricole concepts mécanismes	14
1- Définitions liée à l'assurance agricole	14
1-1 L'agriculteur	14
1-2 L'activité agricole	14
1-3 l'assurance	14
1-4 l'assurance agricole	15
1-5 risques agricole	15
2 Mécanismes de l'assurance agricole	16
2-1branches de l'assurance agricole	16
2-2-Risques agricoles et leur mode de couvertures	17
2-2-1 Les risques climatiques	17
2-2-1-1dans les filières végétales	17
2-2-1-2 dans les filières animales	18
2-2-2 Les risques sanitaires	20
2-2-2-1- dans les filières végétales.....	20

2-2-2-2- dans les filières animales	20
2-2-3Autres risques	22
Section 2 : contraintes et rôles de l'assurance agricole.....	23
I- Les contraintes liées aux assurances agricoles.....	23
1-Contraintes liées à la culture d'assurance chez les agriculteurs	23
2- Contraintes liées aux subventions de l'Etat	23
3-Contraintes techniques de l'assurabilité	23
4- Contraintes liées aux bâtiments d'élevages	24
5-Contraintes liées aux infrastructures non développés	24
II-Modification des facteurs et des contraintes	25
1 Éléments physiques	25
1-1 La terre et les ressources en eau : potentiel et contraintes	25
1-2 Le potentiel d'amélioration de la productivité agricole et son importance.....	25
1-3 Environnement et exploitation rationnelle des ressources naturelles	25
2-Aspects de développement humain.....	26
2-1-Éducation, formation et vulgarisation.....	26
2-2 -Population et santé	26
2-3 Le rôle des femmes rurales dans le développement.....	27
2-4 -Information et communications.....	27
III-rôle de l'assurance	27
1 rôles du secteur public dans l'assurance agricole.....	27
2 rôles et objectifs de l'assurance agricole	28
2-1 rôles de l'assurance agricole	28
2-1-1 Préserver le patrimoine agricole et rural	28
2-1-2 Assurer la sécurité alimentaire.....	28
2-1-3 Pérenniser l'activité	28
2-1-4 Assurer la solvabilité de l'agriculture/banque.....	28
2-1-5 -Stabiliser l'économie du pays	29
2-2 Les objectifs de l'assurance agricole	29
2-2-1- Objectifs généraux.....	29
2-2-1-1Contribution à la réduction de la pauvreté	29
2-2-1-2 Efficience et équité la dépense publique	30
2-2-1-3 Reconquérir des parts du marché moderniser les produits d'assurance	30
2-2-2 -Objectifs spécifique.....	30
Section 3 : monde assurancielle de la branche bovine	31
I L'élevage bovin	31
1- La branche bovine dans le monde.....	31
2- La branche bovine Algérie.....	33
3- races bovines en Algérie	34
3-1 Les individus de races.....	34
3-1-1 La Geulmoise	34

3-1-2 La Setifienne	35
3-1-3 La Chelifienne	35
3-1-4 La Djerba.....	36
3-2 Les races spécialisées importées	36
3-2-1 La Montbéliarde	36
3-2-2-La Prim'Holstein.....	37
3-3 Les élevages issus des différents croisements	38
II Multirisques Bovins.....	38
1 les garanties offertes par l'assurance multirisque bovine	39
1-1 La mortalité	39
1-2-Incendie et Risques Accessoires.....	40
1-3Les Dégâts des eaux, Les Inondations, Les tempêtes.....	40
1-4La responsabilité civile d'exploitation	41
1-5Autres risques garantis.....	41
2-Les étapes et conditions de la souscription d'une assurance multirisque bovine	41
2-1-Réception de l'assuré.....	41
2-2- La phase préliminaire.....	42
2-3- La formalité et conditions de souscription.....	42
3 modifications et aggravation affectant le risque.....	44
4 Quelques notion sur l'assurance bovine	45
5 Les formes du contrat d'assurance	47
6 Les risques exclus	48
3 L'acheminement des procédures en cas de sinistre	49
3-1 Dés survenance d'un sinistre, l'Assuré doit	49
3-1-1-la protection avec l'exposition à l'organisme d'assurance	49
3-1-2 – la déclaration du sinistre	49
3-1-3-déclaration régulière du sinistre	49
3-2 Dès la survenance du sinistre l'assureur doit	49
4 Le règlement du sinistre	50
5 La résiliation du contrat d'assurance	51
Conclusion	52

Chapitre II Les stratégies de développement de la culture assurantielle chez les éleveurs de bovin en Algérie : cas de la CRMA Tizi Ouzou

Introduction.....	54
Section 1 : Axe méthodologique de la partie pratique au sein de la CRMA	55
1-Aspect descriptif.....	55
2-Les types d'informations récoltés auprès de la CRMA	55
2-1 Qualitatives.....	55
2-2 Quantitatives	55
2-3 Le déroulement de la récolte de données.....	55
Section 2 : la CRMA : missions et stratégies	56
I Présentation de la caisse nationale de mutualité agricole CNMA	56
1- La Caisse Locale (CL).....	56
2- La Caisse Régionale (CR)	57
3- La Caisse Nationale (CN).....	57
II la caisse régionale de mutualité agricole CRMA de Tizi-Ouzou	58
1-Historique de la CRMA	58
2-Présentation de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	59
2-1-Localisation de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	59
2-1-1 Agrément de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	59
2-1-2 Circonscription territoriale de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	59
2-2 Organigramme de la CRMA	60
2-3 Les missions de la CRMA	62
2-4 Objectifs de la CRMA	62
2-5 Les offres d'assurance pratiquées par la CRMA.....	62
2-5-1- Assurance automobile et matériel agricole	63
2-5-2- Risques divers	63
2-5-3- Assurance incendie.....	63
2-5-4- Assurance transports.....	63
2-5-5- Assurance engineering	63
2-5-6- Assurance catastrophes naturelles	63
2-5-7- Assurance végétales	63
2-5-8- Assurances animales.....	64
2-6 Les stratégies de la CRMA	64
2-6-1- Les stratégies de fidélisation de la CRMA	64
261-1-1 La stratégie de fidélisation par la satisfaction client	64
2-6-1-2 La stratégie de fidélisation par les services	65
2-6-1-3 La stratégie de fidélisation par l'événementiel.....	65
2-6-1-4 La stratégie de fidélisation du produit fidélisant	65

2-6-2 les stratégies de suspicions de la CRMA	65
2-6-2-1 Axe mutualisme et proximité.....	65
2-6-2-2 Axe système d'information	65
2-6-2-3 Axe ressources humaines.....	66
2-6-2-4 Axe formation et perfectionnement	66
Section 3 : caractérisation de la branche bovine au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou.....	67
I Présentation en général de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	67
II Catégories d'éleveurs	68
III Le nombre d'éleveurs du bovin a la wilaya de Tizi Ouzou	69
IV Le nombre d'éleveurs bovin par apport a d'autres types d'élevage en 2020.....	70
V Le nombre d'éleveurs par subdivision	71
VI Le nombre d'assurance bovine	74
VII Comparaison du nombre d'éleveurs et le nombre de police d'assurance en 2019 et 2020	76
Section 4 : culture assurancielle des éleveurs de bovin : forces et faiblesses, opportunités et menaces (L'analyse SWOT de la CRMA (forces, faiblesses, menaces et opportunités)	76
I Définition SWOT	76
II Les composantes de SWOT.....	77
1- Facteurs internes.....	77
2-Facteurs externes	78
III Le SWOT de la CRMA	78
1-Les forces de la CRMA.....	78
2- les faiblesses de la CRMA.....	79
3 –Menaces de la CRMA	80
4- opportunités de la CRMA.....	81
Conclusion	82
Conclusion générale	84
Bibliographie	
Liste des figures	
Liste des tableaux	
Liste des graphes	
Table des matières	

Résumé

L'objet de cette recherche porte sur l'assurance agricole. Plus précisément la branche bovine et l'analyse de son évolution tout en commençant par l'historique et le déroulement des opérations contractuelle passant par les freins et solutions à y remédier pour arriver au rôle et objectif en dernier lieu.

L'aspect théorique est traité en premier chapitre pour ensuite passer à la pratique en second chapitre et ceci au niveau de la CRMA.

La partie pratique a été menée à travers la combinaison de deux démarches :

-une étude sur le nombre des éleveurs bovin existants à la wilaya de Tizi-Ouzou constatés par des documents récoltés au niveau du service statistique de la DSA.

-une étude portant sur le nombre des éleveurs ayant assuré leur cheptel d'après la récolte d'information auprès de la CRMA.

L'exploitation et l'analyse comparative des résultats nous à permis de cerner que la majorité des éleveurs n'assurent pas leurs produit agricoles (bovin en particulier) et ceci due au manquement de stratégies convenables et attirantes dans les organismes d'assurance et la culture assurancielle dont manques ces derniers et d'autre freins.

C'est ainsi que nous proposant comme thématique de thèse au futur doctorant (nous y compris), la recherche des remèdes et solutions à ces moteurs freinant cette branche d'activité qui est si cruciale dans l'évolution de l'économie de notre pays.

Mots clés : Assurance agricole, la caisse mutuelle agricole, stratégies, éleveur, assureur

Abstract

The subject of this research is agricultural insurance. More precisely the bovine sector and the analysis of its evolution while starting with the history and the course of contractual operations passing through the obstacles and solutions to be remedied to arrive at the role and objective last.

The theoretical aspect is dealt with in the first chapter and then move on to practice in the second chapter and this at the level of the CRMA.

The practical part was carried out through the combination of two approaches:

-a study on the number of cattle breeders existing in the wilaya of Tizi-Ouzou noted by documents collected at the level of the statistical service of the DSA.

-a study on the number of breeders who have insured their flocks after information has been collected from the CRMA.

The exploitation and the comparative analysis of the results allowed us to identify that the majority of the breeders do not insure their agricultural products (cattle in particular) and this due to the lack of suitable and attractive strategies in the insurance organizations and the insurance culture which these and other brakes lack.

This is how we propose as a thesis theme to future doctoral students (including us), the search for remedies and solutions to these engines slowing down this branch of activity which is so crucial in the evolution of the economy of our country.

Keywords: agricultural insurance, the agricultural mutual fund, strategies, breeder, insurer